

PARIS
AUTREMENT !
NOS 22
PRIORITÉS
POUR PARIS

udi[★]
LE CENTRE DROIT

Table des matières

Mobilités : Priorité aux piétons	4
A. Faire du piéton « le Roi » des déplacements à Paris.....	4
B. ... et consacrer le vélo à Paris comme la « petite Reine des déplacements » !.....	7
C. Nouvelles mobilités : rattraper le retard pour mettre fin à l’anarchie	9
Transports publics : Priorité au Métro	10
Déplacement automobile : Priorité à un nouveau « Plan des Circulations à Paris »	12
A. Circulation automobile	12
B. Stationnement : pour la fin des chasseurs de primes	13
Pollution de l’air : Priorité au respect des objectifs du « Plan Climat Air Énergie » de la Ville de Paris, et refonte d’un « Plan de rénovations énergétiques immobilier », pour une ville neutre en carbone en 2050	14
Autres pollutions : Priorité à la lutte contre le bruit	16
Propreté : Se donner les moyens de la « Propreté de nos rues »	18
Sécurité : Priorité à la création d’une véritable « Police Municipale »	20
Logement : Priorité à une offre de logements intermédiaires aux portes de Paris et à la transformation de m² de bureaux en logements	22
A. Pensons le logement à l’échelle de la métropole !	22
B. Endiguer la fuite des familles	28
Meublés touristiques : Priorité à un encadrement pour réserver la location de meublés touristiques à « Monsieur et Madame tout le monde »	30
Cadre de vie : Priorité à de nouvelles respirations à Paris et de nouvelles promenades urbaines	33
Petite enfance et éducation : Priorité à un maillage plus dense et à une répartition plus équitable des places en crèche	34
A. Petite enfance : faisons une place à tous les petits Parisiens.....	34
B. Faisons le Paris de l’excellence éducative !	36
C. Une politique au rythme de l’enfant	37
Finances : Priorité à la sortie de la dette	37
Gouvernance : Priorité à une gestion rénovée des ressources humaines de la Ville de Paris et à une refonte des outils de la démocratie participative	39
A. Vers une gouvernance de proximité axée sur les services publics aux Parisiens	39
B. Pour une participation citoyenne repensée	42
Handicap : Priorité à l’accessibilité universelle	45
Santé et seniors : Priorité à l’accès au soin pour tous et au bien vieillir à Paris	46

Solidarité : Priorité à un accueil digne et responsable.....	47
Culture : Priorité à la scène culturelle et aux spectacles vivants	48
A. Faire rayonner Paris dans tous ses quartiers, et auprès de tous les habitants	48
B. Valoriser le patrimoine parisien.....	50
Éclairage : Priorité à un plan Lumière parisien	51
Urbanisme : Priorité à « l’acupuncture urbaine » ... après les grands chantiers	52
A. Faire des portes de Paris les nouveaux pôles d’attractivité de la Métropole	52
B. L’avenir du boulevard périphérique : un devoir de concertation pour répondre à un impératif de lutte contre la pollution.....	53
C. Redonner vie à « l’axe historique » Tuileries – Concorde – Champs-Élysées :	54
D. Concours de façades : de l’audace pour notre architecture !	55
E. Voirie : vers une reprise en main	55
Animaux et insectes dits nuisibles : Priorité à la lutte contre les espèces invasives.....	57
Tourisme : Priorité à un tourisme responsable à Paris, qui ne dénature pas la ville	58
Marché de Noël : Priorité à l’artisanat et au « Made in France »	58



Nos priorités

Mobilités : Priorité aux piétons

Aujourd'hui, on se marche, ou on se roule sur les pieds à Paris.

L'espace public parisien en surface est un immense désordre, entre la circulation des voitures, véhicules particuliers ou véhicules professionnels, des poids lourds, des autocars, des mobilités nouvelles, - vélos et vélos électriques, engins de déplacement personnel motorisés ou non tels que les trottinettes et trottinettes électriques, gyropodes, hoverboards, monoroues -, des piétons, des transports en commun, et demain des voitures partagées, des transports autonomes terrestres ou aériens.

Il faut mettre de l'ordre dans tout ça, et définir nos priorités dans le champ des mobilités.

A. Faire du piéton « le Roi » des déplacements à Paris...

- Constat d'échec :

La **Stratégie Paris-piéton** a été votée à l'unanimité du Conseil de Paris en janvier 2017. Dotée de 90 millions d'euros, elle prévoyait la création de « zones de rencontres » et de promenades urbaines sur les boulevards, l'élargissement des trottoirs, l'allongement de la durée des feux verts piétons, la transformation de places de stationnement en terrasses, etc. Cependant, dès l'origine, cette stratégie **manquait d'ambition**, notamment sur 3 points : la **sécurité**, l'**encombrement des trottoirs** et l'**état de la voirie**.

Si le **réaménagement des places** parisiennes permet d'accorder plus de place aux piétons et si **quelques mesures marquantes** ont été mises en œuvre ou annoncées (Paris respire, berges, piétonisation du centre de Paris, projet Trocadéro Tour Eiffel, promenade Barbes), l'exécutif est encore **très loin des objectifs affichés dans la Stratégie**, à savoir :

- Faciliter les conditions de marche à Paris et promouvoir cette pratique ;
- Faire de Paris une Ville exemplaire dédiée aux piétons.

Du point de vue de la vie quotidienne des piétons parisiens, **la situation s'est fortement détériorée** depuis le vote de la Stratégie Piéton, du fait notamment d'une **absence d'anticipation et de réactivité de la Ville face à l'apparition des nouvelles mobilités**. En cherchant à combler le déficit d'offre du fait de l'échec de Vélib' 2, la Ville a laissé les opérateurs envahir l'espace public et a mis **quasiment 1 an avant de commencer à réguler ces mobilités** en flotte libre, laissant ainsi se développer les mauvais comportements, qui restent aujourd'hui difficiles à corriger. Les piétons parisiens, et notamment les plus vulnérables, doivent donc, encore aujourd'hui, et malgré les nouvelles règles mises en place par

l'Etat et la Ville, subir le **stationnement anarchique** de ces engins qui empêchent la déambulation et l'inconscience de ceux qui les **utilisent impunément sur les trottoirs**. L'exécutif a contribué, par son inaction, à la **crispation de l'espace public** plus qu'à l'apaisement promis : les piétons en sont les premières victimes !

Éléments de contexte

la Marche à pied, c'est 1 déplacement sur 2 à Paris !

- Dans la Métropole du Grand Paris, **les piétons représentent 45% des personnes tuées sur la route** (2013-2017).
- A Paris, **les piétons représentent 19 des 36 victimes tués** sur la route en 2018.
- Le nombre d'accidents piétons est plus élevé lors de la période nocturne : « *les conditions de visibilité et de perception des piétons par les autres usagers de nuit en milieu urbain posent donc des problèmes de sécurité* » (Bilan de la sécurité routière, 2017).

La réglementation des piétons :

- Le piéton est **toujours prioritaire** dans une zone de rencontre ou sur une aire piétonne ;
- En agglomération, selon le principe de prudence à l'égard de l'utilisateur vulnérable, **les conducteurs ont l'obligation de céder le passage aux piétons dès lors que ceux-ci sont engagés sur la chaussée ou manifestent de façon claire leur intention de traverser**¹ : Depuis le décret du 17 septembre 2018, un conducteur qui ne cède pas le passage s'expose à un retrait de 6 points et à une amende de 4^e classe de 135 € forfaitaire.
- **L'indemnisation du dommage corporel subi par un piéton accidenté est automatique**, indépendamment de sa responsabilité (loi « Badinter » du 5 juillet 1985), sauf si le piéton a vraiment cherché l'accident ou s'il a commis une faute inexcusable.
- **Le piéton doit quant à lui observer les règles du Code de la route**, au risque d'encourir une amende forfaitaire de 4€.
- Depuis décembre 2018², **les collectivités ont la possibilité d'aménager les abords de leurs passages piétons en mettant en place une zone tampon** (matérialisée par une « ligne d'effet » jusqu'à 5 mètres en amont des passages piétons) pour que les véhicules s'arrêtent sans gêner les piétons qui traversent.

¹ Article R415-11 du code de la route :

https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=0D4D2799853D6209B7B97DC659A42840.tplgr32s_2?idArticle=LEGIARTIO00037411323&cidTexte=LEGITEXT000006074228&categorieLien=id&dateTexte=

² Arrête du 12 décembre 2018 relatif à la modification de la signalisation routière :

<http://www.pietons.org/file/medtool/webmedtool/pietool01/botm0192/pdf00003.pdf>

- Nos propositions :

PROPOSITION-CLÉ

- La mise en place d'un véritable **Plan « marche à pied »** à Paris est indispensable afin de refaire du piéton le roi de l'espace public parisien, ce plan doit s'appuyer sur un **code de la rue** qui permettra de rappeler les dispositions légales et les comportements à adopter pour un partage harmonieux de l'espace public. Au nom de la loi Badinter du 5 juillet 1985 qui prévoit l'indemnisation systématique du piéton lors d'un accident de la route, qu'il soit en tort ou non (sauf faute inexcusable), il est **indispensable que le piéton**, usager le plus vulnérable de l'espace public, **soit sans cesse accompagné dans ses droits**.
- **Renforcer la répression face aux comportements dangereux, notamment grâce au renforcement de la vidéo protection des passages protégés, en faisant strictement appliquer le décret du 17 septembre 2018**, qui expose les conducteurs qui ne cède pas le passage à un piéton à un retrait de 6 points et à une amende de 4^e classe de 135€ : à partir du moment où le piéton a posé le pied sur la chaussée, l'automobiliste doit s'arrêter.
- **Généraliser les zones tampons aux abords des passages piétons, matérialisées par une ligne d'effet**, comme le permet désormais l'arrêté du 12 décembre 2018.
- **Mettre en place des feux à décompte au niveau des passages piétons** indiquant le temps restant avant que les feux tricolores pour les automobilistes ne passent au vert.
- Améliorer la **signalisation des passages piétons** pour faire ralentir les voitures, par exemple :
 - Adapter la signalisation aux double-sens cyclables (inscriptions au sol par exemple), signalisation du danger de porter des écouteurs, même pour les piétons, mieux signaler les portes de garage et les sorties de parking ;
 - Éclairage du passage au moyen de bornes LED projetant un marquage lumineux au sol (exemple de la commune de Berry-Bouy) ;
 - Installation de passages piétons qui s'illuminent quand un piéton traverse (exemple en Espagne, à Fuengirola) ;
 - Passages piétons dessinés en 3D (expérimentations en cours dans les 7^e, 14^e et 18^e arrondissements pour une durée de deux ans) ;
- Réaliser un **inventaire des zones pouvant présenter un caractère de dangerosité ou d'inconfort pour les piétons** (défaut du revêtement, éclairage insuffisant, présence de déchets) afin d'y remédier.

- **Accélérer le remplacement des places de stationnement** en amont des passages piétons **par des aménagements pour les vélos, deux-roues ou engins motorisés de déplacement personnel**, pour améliorer la visibilité.
- Mettre en place une **campagne de communication** afin de sensibiliser tous les usagers de l'espace public, en notamment les automobilistes, cyclistes et utilisateurs d'engins de déplacement personnel, sur la protection des piétons.
- Créer de **nouvelles zones « Paris Respire »**, notamment dans les arrondissements périphériques qui en manquent cruellement aujourd'hui, étudier la mise en place d'**itinéraires piétons pour relier les espaces verts** entre eux.
- Au-delà des seuls arrondissements centraux, mettre en place des **zones piétonnes dans chaque arrondissement**.
- Mettre en place, en lien avec les associations locales, des **animations ad hoc dans les rues piétonnisées**.
- **Accélérer le passage de tout Paris** (sauf grands axes) **en zone 30**.
- Déployer davantage de **bancs publics** et **chaises mobiles** sur l'espace public.

B. ... et consacrer le vélo à Paris comme la « petite Reine des déplacements » !

▪ Constat d'échec :

Le **Plan Vélo**, voté à l'unanimité en avril 2015 et doté de 150 millions d'euros, est **très en retard**. À la fin du mandat, seule la moitié des infrastructures cyclables prévues dans ce plan auront été construites, au mieux. À ce jour, **61 % des équipements prévus** ne sont **pas réalisés**. Parmi ceux qui ont effectivement été créés, environ un cinquième sont jugés non satisfaisants par l'association Paris-en-Selle.

Paris **manque de stationnements sécurisés** pour les vélos, alors même que la peur du vol est un frein majeur pour le développement du vélo, notamment à Paris où la taille des logements ne permet souvent pas d'y entreposer un vélo. Pour rappel, 4610 vélos ont été déclarés volés à Paris en 2018, sans compter les nombreux vols qui ne font pas l'objet d'une plainte... Alors qu'un premier appel d'offre avait été lancé en 2017, ce n'est qu'en 2019 que les premières expérimentations de véloboxes ont été installées dans Paris. Nous ne savons toujours pas quand ces dispositifs seront enfin déployés à grande échelle.

Un autre échec majeur de l'exécutif parisien concerne le **renouvellement du contrat Vélib'**. L'Inspection générale a montré que la Ville avait mené cette opération avec une **grande légèreté** (retard dans la préparation du marché, absence d'évaluation des risques, incapacité à juger de la

crédibilité des offres), avec le résultat que l'on connaît aujourd'hui. 1 an et 8 mois après son entrée en service, le nombre de stations (1340 contre 1400) et de vélos (15 100 contre 20 000) **n'atteint toujours pas l'objectif initialement prévues au 31 mars 2018**. Il a fallu attendre la rentrée 2019 pour que le nombre de courses quotidiennes dépasse pour la première fois 100 000, ce qui était la moyenne sous Vélib' 1. Le **service** reste de plus encore **très perfectible** en termes d'**entretien des vélos** et de **régulation**. De plus, l'une des innovations majeures de Vélib' 2, permettant de laisser un vélo dans une station pleine, est suspendue *sine die* depuis l'été 2018...

Sachant qu'en 2017, un cycliste sur 3 à Paris roulait en Vélib', ce fiasco a eu pour conséquence de faire drastiquement **diminuer la pratique du vélo en 2018** à Paris (-24 % au premier semestre, -9 au second par rapport à 2017). Si la **fréquentation des pistes cyclables est repartie à la hausse en 2019**, ce chiffre est à **relativiser** puisque les dispositifs de comptage **ne distinguent pas les vélos des trottinettes**.

- Nos propositions :

PROPOSITIONS-CLÉS

- Le développement de la pratique du vélo à Paris nécessite la mise en place d'un **Fonds vélo parisien**, lequel permettra de mettre en œuvre un **nouveau Plan vélo** doté d'un nouvel **échancier réaliste** et, dans le contexte du développement du vélo électrique, d'**une dimension métropolitaine**, en lien avec le Plan Vélo régional ;
- Compléter le Plan vélo par un « **Paris des rues vélos** », c'est-à-dire un réseau de rues uniquement dédiée aux mobilités douces et dans lesquelles l'accès aux véhicules motorisés ne sera permis que pour les riverains et les livraisons, grâce à un système de bornes.
 - Travailler sur les **continuités cyclables** qui font aujourd'hui défaut afin de ne plus avoir à traverser des zones dangereuses et exposées entre deux pistes cyclables.
 - **Aménager les portes de Paris** afin de permettre des continuités cyclables avec les communes limitrophes, dans le cadre d'un réseau cyclable métropolitain.
 - Renforcer les moyens destinés à l'**entretien des pistes cyclables**.
 - Accélérer le développement de l'offre de **stationnements sécurisés** sur la voirie (garages à vélos fermés).
 - Privilégier l'installation d'**arceaux vélos à proximité immédiate des établissements accueillant du public**, plutôt que de pratiquer une politique du chiffre en les multipliant à des endroits moins appropriés.

- Organiser à échéance régulière des **rando-vélos** pour découvrir Paris à vélo, en utilisant à l'occasion certains tronçons du périphérique.
- Continuer d'accorder des **dédommagements aux abonnés Vélib'** calculés chaque mois en fonction de l'écart entre le service effectivement disponible et l'objectif contractuel.
- **Mieux sensibiliser les cyclistes aux dangers** : incitation au port du casque et de protections, respect du code de la route.

C. Nouvelles mobilités : rattraper le retard pour mettre fin à l'anarchie

- Constat d'échec :

L'exécutif, cherchant à masquer l'échec de la transition entre Vélib' 1 et Vélib' 2, a **beaucoup trop tardé à encadrer le développement des nouvelles mobilités** : alors que les premiers vélos en flotte libre ont commencé à envahir les trottoirs parisiens en novembre 2017, il a fallu attendre juin 2018 pour qu'une charte de bonne conduite soit enfin signée. Au-delà de cette charte, c'est surtout le retrait progressif des opérateurs, en l'absence d'un modèle économique fiable, qui a permis de faire disparaître ces vélos à partir de la fin d'année 2018. Cependant, d'autres vélos, électriques cette fois, commencent de nouveau à envahir les trottoirs parisiens depuis l'été 2019.

À partir de juin 2018, **l'arrivée des trottinettes électriques n'a pas du tout été préparée par la Ville**, qui a même appelé en juin 2018 à une certaine « tolérance » concernant la circulation de ces engins sur les trottoirs à faible vitesse. **L'exécutif a promis pendant 11 mois la mise en œuvre imminente d'une charte de bonne conduite** avec les opérateurs, laquelle n'est **finalement arrivée que le 13 mai 2019**, avant que des **mesures plus drastiques** soient enfin décidées par la maire et **annoncées le 6 juin** (interdiction de stationnement sur les trottoirs, mise en place de 2500 espaces de stationnement dédiés, dont 500 d'ici la fin de l'été, bridage des véhicules à 20km/h et 8 dans les zones de rencontre, lancement prochain d'un appel d'offre pour limiter le nombre d'opérateurs et mettre en place des critères sociaux et environnementaux). Après avoir expliqué pendant des mois qu'elle ne pouvait rien faire tant que la loi sur les mobilités n'était pas promulguée (ce n'est toujours pas le cas aujourd'hui), la maire de Paris a enfin agi, tardivement, et alors que les mauvais comportements se sont déjà répandus et deviennent plus difficiles à modifier.

En termes d'**accidentologie**, les **chiffres précis** ne sont **pas encore connus** mais **l'hôpital Beaujon** annonce environ 3 entrées par semaines qui concernent les trottinettes et **10 accidents graves sur les 6 derniers mois**.

Le caractère écologique de ce mode de transport n'est pas encore avéré, si l'on prend en compte la courte durée de vie des engins (en janvier 2019, une étude de Mc Kinsey évoque un seuil de rentabilité à 114 jours contre une durée de vie moyenne des engins de 28 jours aux États-Unis, Lime de son côté annonce que ces engins tiennent 5 à 6 mois...), les contraintes de recharge (qui a été faite par exemple par certains « juiceurs » peu scrupuleux avec des groupes électrogènes, même si le phénomène disparaît), le recyclage des batteries qui n'est pas possible à 100 %, ainsi que les engins jetés dans la Seine ou abandonnés.

En **octobre 2019**, les 500 espaces de stationnement dédiés promis d'ici la fin de l'été n'ont toujours pas été mis en place, la Ville en promet cependant toujours 2500 pour début 2020. Un **appel à concurrence** devra d'ici là permettre de sélectionner **3 opérateurs** (15 000 trottinettes) avec lesquels la Ville signera une convention d'occupation du domaine public (CODP) d'une durée de 2 ans.

- Nos propositions :
 - **Accentuer la verbalisation** des comportements inappropriés ;
 - **Immatriculer les trottinettes** électriques pour en faciliter la régulation ;
 - Rendre obligatoire la **prise d'une photo** prouvant le stationnement correct de l'engin pour pouvoir **terminer une course** ;
 - **Mieux sensibiliser les utilisateurs aux dangers** : incitation au port du casque et de protections, respect du code de la route.

Transports publics : Priorité au Métro

- Constat d'échec :

Concernant le métro et le RER, les **conditions de transport** des usagers **ne sont dignes ni du prix, ni du niveau moyen que l'on devrait attendre** du réseau de métro d'une grande capitale internationale, le contrat n'est plus respecté et le réseau est au bord de l'explosion !

- A l'inverse des bus, la **fréquentation du métro a très fortement augmenté ces dernières années : 25 % entre 2000 et 2018** et encore + 1,8 % au premier semestre 2019. Ainsi, **9 lignes sur 14 sont aujourd'hui saturées**, sans aucune anticipation de la part de la Ville ;
- Les **incidents techniques** et les **retards** se multiplient (graves incidents survenus sur les lignes 1 et 14 à l'été 2018), l'**accessibilité** dans le métro est encore un **vœu pieux**, tout comme la **4G**, les **stations** sont **polluées**, les **incivilités** et la **mendicité** sont partout présentes...
- La **promiscuité dans le métro favorise les comportements agressifs** : théorie de la frustration-agressivité (Dollard et Berkowitz, 1939) selon laquelle la frustration résulte de l'impossibilité d'atteindre ses objectifs, ce qui favorise un comportement agressif dont l'effet est libérateur. L'incidence du nombre fait que l'on s'autorise des choses que l'on ne ferait pas en privé (Sentiment de désindividualisation, Festinger, 1952).

La **fréquentation des bus dans Paris baisse continuellement** (-11 % entre 2000 et 2018) du fait notamment de la diminution progressive de leur vitesse moyenne liée aux difficultés de circulation. La baisse de fréquentation est encore plus forte sur le premier semestre 2019 (-8,7 % par rapport au premier semestre 2018), à cause, selon la RATP, « *des mouvements sociaux des week-ends et par*

l'ampleur des travaux de voirie dans Paris ». Pourtant, un nouveau réseau de bus a été mis en œuvre depuis le 22 avril 2019, qui tarde à montrer ses effets. Selon la RATP, les atteintes physiques, menaces et outrages à l'encontre des chauffeurs de bus sont de plus en plus nombreux.

La **Ville de Paris**, qui verse tout de même chaque année près de **400 millions d'euros à IDFM**, rejette systématiquement la faute sur la Présidente de la Région, comme si son poids au sein de ce syndicat ne lui donnait aucun droit... La maire de Paris, à l'aube de la campagne électorale, préfère d'ailleurs prendre des **mesures d'illusoire gratuité** plutôt que de s'attaquer au vrai problème, celui de la qualité de service.

- Nos propositions :

PROPOSITION-CLÉ

- L'organisation **d'États généraux du transport en commun en Ile-de-France** doit permettre d'envisager à court terme de prioriser les investissements vers une meilleure fiabilisation du réseau et de mettre en œuvre des solutions pour le dé-saturer.
 - Mener un **audit précis, ligne par ligne, du métro parisien** au regard des différents sujets potentiellement problématiques (saturation, ponctualité, accessibilité, pollution, propreté, incivilités, disponibilité de la 4G, etc.).
 - Améliorer la **propreté** dans le métro et **lutter contre les mauvaises odeurs** ; ouvrir par mesure d'hygiène des toilettes gardées et sécurisées ;
 - Mieux **gérer les travaux** afin de minimiser les impacts sur les usagers ;
 - Améliorer **l'information aux voyageurs** ;
 - Développer des **solutions** qui, dans l'attente du Grand Paris Express, pourront permettre de **rapidement désaturer les transports en commun**, notamment le métro :
 - Promouvoir le **télétravail** au sein des administrations de la Ville et travailler avec les entreprises parisiennes pour les inciter à faire de même ;
 - Sur le modèle de l'expérimentation menée à la Défense depuis novembre 2018 à l'initiative de la Région, travailler au **lissage des heures de pointe**, non seulement au sein des administrations et établissements parisiens, mais aussi en incitant les entreprises ;
 - Créer un « **Pass Mobilités** » **unique** permettant d'accéder à différentes offres avec un même abonnement (transports en commun, Vélib', véhicules partagés, nouvelles mobilités en flotte libre).

- Déployer une **offre de transport nouvelle à Paris**, le taxi collectif, par exemple sous la forme de mini-bus électriques. [Déplacement automobile : Priorité à un nouveau « Plan des Circulations à Paris »](#)

A. Circulation automobile

- Constat d'échec :

En menant une **politique plus dogmatique que pragmatique** de lutte contre la voiture, Anne Hidalgo n'a pas adopté la bonne méthode en rendant volontairement la circulation impossible à Paris, piégeant sans distinction les usagers de véhicules polluants comme ceux utilisant de voitures hybrides ou électriques... pourtant promues par l'exécutif. Cette politique a eu pour conséquence une explosion du nombre de deux-roues motorisés avec des impacts en termes de sécurité routière et de nuisances, notamment sonores.

La fermeture d'un axe majeur de circulation **sans aucune concertation** avec ses principaux usagers et **sans développer la moindre alternative** (la ligne de bus à haut niveau de service sur les quais hauts rive droite se fait toujours attendre) et la **multiplication anarchique des chantiers**, sans aucun contrôle de la Ville quant à leur durée et leur échéancier, ont contribué à engorger un peu plus Paris. Alors même que l'évolution des usages de la voiture conduit de moins en moins de ménages parisiens à se doter d'un véhicule personnel et que **la baisse de la place de la voiture à Paris fait aujourd'hui consensus**, Anne Hidalgo a choisi de mener une lutte idéologique contre la voiture plutôt que d'accompagner cette transition de manière pragmatique, inscrivant ce processus dans son **calendrier électoral** plutôt que dans celui de **l'évolution des mobilités parisiennes**.

Les **véhicules de livraison** sont encore **trop nombreux** à Paris et contribuent à engorger la circulation, notamment en stationnant dans les couloirs de bus.

- Nos propositions :

PROPOSITION-CLÉ

- La mise en place d'une « **Commission de la Circulation** » à Paris permettra de définir, en liaison avec l'ensemble des acteurs concernés, et la Préfecture de police, un **nouveau Plan de Circulation** prenant en compte en particulier toutes les circulations motorisés à Paris (voitures, deux roues motorisés, utilitaires, camions), en apaisant les flux sur les pénétrantes, comprenant de nouvelles zones piétonnes, de nouvelles voies dédiées aux mobilités douces, une nouvelle réglementation pour les livraisons.
 - Ce Plan de Circulation **concerté depuis l'échelon des conseils de quartier jusqu'à la conférence métropolitaine, anticipé et accepté par tous**, a pour finalité de parvenir à plus de **fluidité** et un **meilleur partage de l'espace public** entre toutes les formes de mobilités urbaines ;
 - Ce projet pourra être, au terme du processus de concertation, soumis à référendum.

à son activité économique et commerciale.

- **Réduire l'usage de la voiture individuelle**, et en particulier **lutter contre l'autosolisme** en proposant des solutions nouvelles : plateformes de covoiturage, service de transport à la demande, autostop organisé ;
- Réunir les membres du C40 et les **constructeurs automobiles**, pour leur demander de mettre en œuvre la **création du véhicule citadin propre de demain**, afin d'adapter les politiques publiques de déplacement aux réelles possibilités technologiques des décennies à venir ;
- Mieux **réglementer et encadrer les modalités et l'organisation du transport logistique** à Paris en exploitant mieux **l'opportunité que représente la Seine** ;
- Développer le **fret ferroviaire**.

B. Stationnement : pour la fin des chasseurs de primes

▪ Constat d'échec :

Après avoir **augmenté les tarifs de stationnement en 2015**, l'exécutif, dans le cadre de la récupération par les communes de la compétence sur le stationnement, a conduit une **privatisation du contrôle du stationnement de surface**, non sans heurt pour les automobilistes parisiens. En fixant des **objectifs beaucoup trop élevés** (75 000 contrôles par jour) à des **prestataires** manifestement **pas prêts** au moment de la réforme (1^{er} janvier 2018), la Ville a poussé ces derniers à se comporter comme des **chasseurs de primes** (Streeteo a même tentée d'escroquer la Ville), multipliant les erreurs et les approximations et obligeant de nombreux automobilistes à tenter de déposer des recours, dont plus de la moitié aboutissent, montrant ainsi les **imperfections persistantes du système**. Autre problème majeur, les **collaborateurs** de ces prestataires sont **soumis à des cadences infernales**. Au final, si cette réforme a permis de libérer des places (12,6 % de disponibilité contre 6 avant), **elle n'a pas rempli les objectifs prévus par la Ville en termes de recettes**, puisque cette dernière a récolté en 2018 100 millions € de moins que ce qu'elle prévoyait (230 millions contre 333 inscrits au budget 2018).

Concernant le stationnement gênant, la **gestion des fourrières** est aussi revenue dans le giron de la Ville au 1^{er} janvier 2018 mais certains problèmes persistent puisque les prestataires, rémunérés à l'acte, auraient tendance à procéder à des **enlèvements systématiques à proximité des fourrières** ou sur les grands axes. De plus, la plupart des **4x4** utilisés n'ont en théorie **pas le droit de tracter des véhicules**. La Ville se défend en indiquant qu'elle a hérité des marchés de la Préfecture de police (en charge des fourrières jusqu'à fin 2017) et que ces défauts seront corrigés dans les prochains marchés (mi-2020).

Le nombre de **stationnement pour les deux-roues motorisés** reste **insuffisant à Paris** (environ 47 000 en voirie, dont 12 000 peuvent aussi être utilisées par des vélos, pour un nombre de deux-roues-motorisés estimé à 150 000), d'où un envahissement des trottoirs. Prétextant du fait que les deux-

roues motorisés sont aujourd'hui autorisés à se stationner gratuitement sur les places habituellement dédiées aux voitures, la Ville a commencé à mener des **campagnes d'enlèvement sur les trottoirs** depuis le printemps 2019. Cependant, un grand nombre de propriétaires n'osent pas se stationner sur les places voitures, de peur que leur deux-roues ne soit endommagé ou renversé à l'occasion d'une manœuvre effectuée par un automobiliste.

- Nos propositions :

- **Instaurer un arrêt-minute** (gratuité des 15 premières minutes de stationnement) et une **tolérance de 15 minutes** après la fin du temps de stationnement réglé ;
- Faire réaliser un **audit sur les contrats avec les prestataires et leur exécution**, en termes de clauses sociales, de gestion des ressources humaines, de résultats financiers et de volume d'activité, afin de pouvoir en tirer toutes les conclusions, voire de ramener les objectifs chiffrés à un niveau d'exécution plus réaliste ;
- **Faciliter le stationnement des personnels de santé** devant se rendre au domicile de leurs patients (demande mise en œuvre par la Ville) ;
- **Accélérer le déploiement de bornes de recharge électriques**, notamment dans les **parkings concédés** de la Ville.
- **Instaurer un stationnement payant pour les deux-roues motorisés**, qui utilisent l'espace public au même titre que les voitures ;
- Créer une **appli pour informer les automobilistes que leur véhicule est en stationnement gênant** et qu'ils ont 5 minutes pour l'enlever (l'automobiliste paye l'amende pour stationnement gênant mais évite la fourrière).

Pollution de l'air : Priorité au strict respect des objectifs ambitieux du « Plan Climat Air Énergie » de la Ville de Paris, et refonte d'un « Plan de rénovations énergétiques immobilier », pour une ville neutre en carbone en 2050

- Constat d'échec :

À propos de la pollution issue du **trafic routier** (environ 50 % des émissions de particules fines, 62 % de celles d'oxydes d'azote et 31 % de celles de gaz à effet de serre) La politique dogmatique de lutte contre la voiture à Paris n'a eu pour effet que de renforcer la congestion à Paris sans apporter de solution immédiate à la pollution atmosphérique. Ainsi, l'amateurisme et la précipitation de la Ville dans la fermeture des voies sur berge rive droite ont même conduit le **tribunal administratif à annuler le premier arrêté de fermeture** du fait des insuffisances de l'étude d'impact et de l'inexactitude du

« principe d'évaporation » invoqué pour justifier la mesure, faisant peser un risque important sur le maintien de cette fermeture. Au final, comme l'a montré Airparif en octobre 2017, (1 an après la fermeture), cette mesure n'a eu « **aucun impact significatif sur l'exposition des populations [à la pollution] n'a été mis en évidence à la hausse ou à la baisse** », puisqu'elle a eu pour conséquence de reporter sur les quais hauts et sur le boulevard Saint-Germain l'essentiel de la circulation.

Concernant le **secteur résidentiel et tertiaire** (environ 25 % des émissions de particules fines, 31 % de celles d'oxydes d'azote et 58 % des gaz à effet de serre), le **rythme des rénovations** est encore **beaucoup trop lent**. A l'allure actuelle, le parc résidentiel ne sera pas rénové avant 2060, alors même que le nouveau Plan Climat Air Énergie prévoit une ville neutre en carbone en 2050...

En termes de **lutte contre les gaz à effet de serre**, et alors qu'un nouveau Plan Climat Air Énergie aux objectifs très ambitieux a été voté définitivement en mars 2018 à l'unanimité du Conseil de Paris, le **dernier bilan du Plan Climat** précédent (couvrant la période 2007-2020) montre que les **objectifs fixés pour 2020 seront difficiles à atteindre**. Le constat est d'autant plus sévère si l'on s'intéresse aux chiffres qui concernant spécifiquement l'administration parisienne qui sont très loin de l'objectif fixé :

- Évolution entre 2004 et 2014³ sur le territoire parisien :
 - Réduction de 9,2 % des émissions de gaz à effet de serre (objectif 25%) ;
 - Réduction de 7 % de la consommation énergétique (objectif 25%) ;
 - 15,6 % d'utilisation d'énergies renouvelables en 2014 contre 10 % en 2004 (objectif 25%).
- Dans l'administration parisienne :
 - Réduction de 2 % d'émissions de gaz à effet de serre (objectif 30 %) ;
 - Réduction de 6 % de la consommation énergétique (objectif 30 %) ;
 - 19,4 % d'utilisation d'énergies renouvelables en 2014 contre 15 % en 2004 (objectif 30 %).
- Nos propositions :
 - La définition d'un nouveau plan des circulations à Paris, intégrant le périphérique, conjuguée à l'**interdiction des bus de tourisme diesel**, au **renouvellement des bus de la RATP par une flotte propre** (électrique, au biogaz et à l'hydrogène) d'ici 2025, à l'**extension progressive de la zone à faible émission (ZFE)**, ou encore au **développement de l'autopartage**, devra permettre concrètement, de faire diminuer les émissions de polluants issues du trafic routier.
 - Mettre en place « **Plan de rénovations énergétiques des bâtiments** » visant à renforcer les mesures incitatives à destination des copropriétés privées qui souhaitent procéder à des rénovations énergétiques.
 - Laisser **plus de marge de manœuvre financière aux bailleurs sociaux** en mettant fin à la technique des loyers capitalisés, ou encore de renforcer les mesures incitatives à

³ Date du dernier bilan carbone de la Ville, un nouveau bilan carbone est actuellement en cours.

destination des copropriétés privées à travers un grand « **Plan de rénovations énergétiques des bâtiments** ».

Pollution sonore : Priorité à la lutte contre le bruit

- Constat d'échec :

56% des Parisiens se disent gênés par le bruit à leur domicile (Bruitparif, 2016).

Les nuisances sonores peuvent **réduire de 3 ans l'espérance de vie en bonne santé**. L'Agence européenne de l'environnement considère que **10 000 décès prématurés sont provoqués chaque année par le bruit**, du fait notamment des maladies cardiovasculaires liées au **stress**.

Selon une étude du Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie de décembre 2017, la **première source de nuisance sonore à Paris vient du voisinage**, la **seconde de la circulation** (Bruitparif a montré en juin 2018 que 14 % de la population parisienne se disait hautement gênée par le bruit des transports).

Si la Ville tente de mieux caractériser et de limiter le bruit dans certains quartiers festifs, grâce notamment à l'installation de « méduses » par Bruitparif, les **moyens qu'elle met en œuvre pour lutter contre le bruit sont très insuffisants**. Ainsi, **seuls 14 inspecteurs sur tout Paris sont chargés d'enquêter sur les signalements de nuisances sonores d'origine professionnelle** (les nuisances issues de particuliers sont gérées par la Préfecture de police). Or, même si les effectifs devraient être portés à 20 agents prochainement, cela reste très insuffisant pour 2,2 millions de Parisiens.

Plus grave, en décidant de l'**ouverture estivale nocturne de 13 parcs parisiens**, l'exécutif a contribué à **multiplier les nuisances**, notamment sonores, pour les riverains. Les personnes restant tardivement dans un parc souhaitant plus souvent profiter d'un espace festif que de la quiétude du lieu...

En cherchant sur le site internet de la Ville à qui s'adresser en cas de problème de bruit, le site nous renvoie vers... **3 interlocuteurs différents**, selon s'il s'agit de bruits de émanant de terrasses, de diffusion de sons amplifiés (sonos), ou de nuisances provenant d'appartements voisins. **Cet enchevêtrement des compétences de la Ville et de la Préfecture de police est illisible pour les Parisiens, qui ne savent pas qui contacter en cas de problème.**

Éléments de contexte sur la réglementation : Les nuisances sonores des véhicules sont encadrées par l'article R318-3 du code de la route :

Les véhicules à moteur ne doivent pas émettre de bruits susceptibles de causer une gêne aux usagers de la route ou aux riverains ;

Le moteur doit être muni d'un dispositif d'échappement silencieux en bon état de fonctionnement ;

Toute opération tendant à supprimer ou à réduire l'efficacité du dispositif d'échappement silencieux est interdite ;

Le non-respect de ces dispositions est passible d'une amende de 135€ et de l'immobilisation du véhicule ;

L'application de ces sanctions est cependant difficile : les deux-roues les plus bruyants circulent souvent sans plaque d'immatriculation, ce qui rend difficile leur identification.

L'utilisation intempestive et inopportune du klaxon constitue une contravention de 2^e classe, passible d'une amende forfaitaire de 35 euros. Un avertisseur sonore non homologué peut motiver une contravention de 3^e classe (amende de 68€).

▪ Nos propositions :

- Renforcer la **lutte contre les véhicules trop bruyants**, notamment les deux-roues motorisés ;
- Créer un **guichet unique pour adresser des plaintes relatives au bruit** (tapage nocturne issu du voisinage comme des établissements de nuit, bruit d'origine professionnelle, circulation, chantiers, livraisons) ;
- Rendre la **future police municipale pleinement compétente** sur le traitement de toutes les **nuisances liées au bruit** (responsabilité aujourd'hui partagé entre la Préfecture de police et la Ville)
- **Étendre l'installation de « méduses »** de Bruitparif à de nouveaux quartiers festifs ;
- **Sanctionner** plus systématiquement l'**usage abusif du klaxon** ;
- Limiter l'usage des **avertisseurs sonores** des services de secours aux seules **situations d'urgence** ;
- **Limiter l'extension des horaires d'ouverture des parcs en été à 23h** ;
- **Déplacer le city-stade du jardin Lionel-Assouad (14^e)** et renforcer la présence d'agents dans le parc afin de limiter les nuisances sonores pour les riverains ;

Propreté : Priorité à la « Propreté de nos rues »

- Constat d'échec :

Après une **baisse constante de la part du budget consacrée à la propreté depuis 2001** (hors masse salariale et contribution au Syctom, ce budget représentait 3,6 % du budget de la Ville en 2001, contre 2,9 % en 2017), et ce malgré un accroissement significatif des surfaces à nettoyer (150 hectares d'espaces publics nouveaux) et une modification du mode de vie des Parisiens, **la maire a tardivement réagi** à partir de 2018, en embauchant des personnels supplémentaires ou en accélérant le renouvellement des engins de nettoyage (leur nombre avait diminué de 10 % entre 2010 et 2017, avec un taux d'immobilisation qui peut atteindre 25 %). **L'absentéisme reste un problème majeur** puisque le simple fait de ramener le taux d'absentéisme des éboueurs (13,14 % en 2017, jusqu'à 20 % dans certains ateliers) au niveau de celui de l'ensemble des agents de la Ville, déjà élevé, permettrait de disposer de l'équivalent de 70 postes supplémentaires, sans toucher à la masse salariale.

Alors que la **gestion** de la propreté est **fortement centralisée** et ne permet pas une grande réactivité (5 niveaux de décisions entre la direction de la DPE et un éboueur), la maire refuse toujours d'expérimenter la déconcentration de la gestion de la propreté aux mairies d'arrondissement : 10 ans après sa mise en œuvre, **le « copilotage » est aujourd'hui un échec**. La mairie centrale garde en effet l'essentiel des compétences en matière de propreté et les mairies d'arrondissement sont cantonnées à un rôle de consultation et de messenger. Par exemple, les crédits d'investissement alloués aux mairies d'arrondissement pour l'achat de matériel ne sont en rien du copilotage puisque si les maires d'arrondissement peuvent acheter du matériel, ils n'ont pas de compétence quant à son utilisation. De plus, la somme est dérisoire (3% du budget d'investissement du service technique de la propreté de Paris). Les arrondissements se sont vus dotés en 2017 d'enveloppes allant de 10 000 à 44 500 € alors qu'une aspiratrice de trottoir électrique coûte jusqu'à 170 000 €...

Au final, les résultats de l'actuelle majorité reste très insuffisants. Ce sont d'ailleurs les Parisiens qui parlent le mieux du bilan d'Anne Hidalgo sur le sujet :

- **2015 : 57 % des Parisiens estiment que le bilan de la maire en matière de propreté n'est pas satisfaisant** (Ifop-JDD avril 2015).
- 2016 : 61 % des Parisiens jugeaient négativement le bilan de la Ville en matière de propreté (Ifop-JDD avril 2016).
- 2017 : ce chiffre était de 68 % (Ifop-Fédération PS de Paris octobre 2017) ;
- 2018 : l'insatisfaction est à 73 % (Ifop Fiducial-JDD mars 2018)
- **2019 : elle atteint 74 %** (Ifop-JDD mars 2019).

En termes de gestion des déchets, l'exécutif s'est engagé à une réduction de 10 % des déchets ménagers produits à Paris entre 2010 et 2020, en lien avec le programme national de prévention des déchets. Cependant, **après plusieurs années de baisse** (-2,4% entre 2012 et 2013, -1,8% entre 2013 et 2014, -0,1 entre 2014 et 2015) **le tonnage de déchets collecté est reparti à la hausse depuis 2016** (+0,2% entre 2015 et 2016, +1,6 % entre 2016 et 2017, +0,4 % entre 2017 et 2018), ce qui rend très hypothétique l'atteinte de cet objectif, alors même que la population de Paris n'a cessé de diminuer durant ces années (-12 000 habitants par an environ).

- Nos propositions :

PROPOSITIONS-CLÉS

- Consacrer des **moyens matériels et humains supplémentaires** à la gestion de la propreté
- Déconcentrer la **gestion de la propreté aux maires d'arrondissement**, au plus près du terrain, en leur confiant les moyens nécessaires, et en préconisant la **nomination d'un adjoint dédié** uniquement à cette tâche dans chaque arrondissement ;
 - **Accélérer le renouvellement des engins** et leur modernisation (pesée des containers, avertisseurs de passage via une appli pour les gardiens) et équiper les agents de terminaux numériques pour signaler les irrégularités ;
 - Travailler en collaboration avec l'Etat afin qu'il permette d'**augmenter le montant des amendes relatives aux atteintes à la propreté** (jets de mégot ou papier, non ramassage de déjection canine, dépôt sauvage) ;
 - **Accroître la verbalisation** liée aux atteintes à la propreté ;
 - **Privilégier la qualité de service au prix dans les critères de sélection des prestataires** privés concernant la collecte des déchets ou le nettoyage ;
 - **Recourir plus systématiquement à des prestataires privés** pour le nettoyage des sites exceptionnels et lors de grands événements (frais pris en charge par les organisateurs), en complément de la fonctionnelle ;
 - Accroître l'accessibilité du parc de logements sociaux parisiens aux agents de la propreté, mieux valoriser leur profession, afin de **lutter contre l'absentéisme**.
 - Mettre en œuvre l'outil IOS (Indicateurs Objectif de Propreté) de l'Association des Villes pour la Propreté urbaine, lequel permet d'objectiver l'état de propreté d'une ville.
 - Étendre la collecte des biodéchets à tous les arrondissements ;
 - Évaluer la mise en place d'une tarification incitative de la collecte des déchets.
 - Au terme de la discussion en cours au Parlement sur le projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, faire de Paris un **territoire test pour la mise en place de consignes sur les emballages plastiques** à des fins de réemploi ou de réutilisation, voire de recyclage.

Sécurité : Priorité à la création d'une véritable « Police Municipale »

▪ Constat d'échec :

Les centristes réclament depuis plus de 20 ans la création d'une police municipale à Paris, comme cela se fait déjà dans plusieurs grandes villes de France : Marseille, Nice, Lyon, Bordeaux ou encore Lille.

Cette police municipale doit être à même de lutter contre les incivilités du quotidien mais aussi contre la petite délinquance, qui est aujourd'hui un enjeu crucial à Paris : **les chiffres de la délinquance ont explosé en 2018 et les Parisiens se disent de moins en moins en sécurité :**

- Près de 20% estiment que la présence policière est insuffisante voire inexistante à Paris, et 18% disent avoir peur dans leur quartier le soir !
- +68% des vols à la tire dans le métro parisien ;
- +37,6% des vols à la tire en général à Paris ;
- +71% des agressions sexuelles en novembre 2018 dans le métro parisien ;
- +13,5% des atteintes volontaires ;
- +8,5% des recels ;
- +16% des cambriolages entre 2017 et 2018 dans le 19^e et le 20^e arrondissements ;
- +12,8% des affaires de trafic de stupéfiants entre 2017 et 2018 ;
- Barbès, Les Halles et la Bastille sont particulièrement concernés par les vols avec violence ;
- 225 rixes comptabilisées depuis janvier 2016 et 8 personnes décédées ;

Malheureusement, la décision d'Anne Hidalgo de créer une police municipale à Paris n'est qu'un nouvel effet d'annonce : elle veut faire en un an ce qu'elle a refusé de faire pendant cinq ans. Il s'agit surtout de changer le nom des effectifs (3 200 agents) de l'actuelle Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection (DPSP), mais **la Ville ne souhaite ni moyens supplémentaires ni compétences nouvelles pour ses agents**. En conséquence, le périmètre des missions restera globalement les mêmes, et la lutte contre la délinquance ne fera pas partie des compétences de la future police. La future police municipale n'aura même pas vocation à répondre aux urgences des riverains, puisque la ligne téléphonique créée ne sera ouverte que de 8h à 19h !

Alors que l'instauration d'une véritable police municipale nécessite une **modification législative**, et donc la consultation des parlementaires, Anne Hidalgo décide seule, sans dialogue ni avec le gouvernement ni avec le parlement sur un sujet pourtant majeur.

▪ Nos propositions :

PROPOSITIONS-CLÉS

- La police municipale doit passer par une **nouvelle réforme législative du statut des agents municipaux** dans le cadre du prochain projet de loi sur la sécurité, pour permettre **la création d'une réelle police municipale**, dotée de compétences et de moyens supplémentaires, qui soit à même de répondre aux attentes des Parisiens en matière de tranquillité et de sécurité. Cette évolution doit se faire dans 2 directions :
 - **L'élargissement des missions des agents municipaux** à la **lutte contre la petite délinquance**, à commencer par le contrôle d'identité et la verbalisation de petits délits (vols, occupation illégale du domaine public, petits trafics, etc.) ;
 - L'acquisition de matériels et d'uniformes modernes et **l'armement des agents municipaux**, qui doivent être protégés sur le terrain avec des armes non létales, après une formation appropriée.

- **Poursuivre le déploiement de caméras de vidéoprotection**, et notamment de « **caméras vertes** » visant à lutter contre les atteintes à la salubrité publique dans les lieux de promenade et les espaces verts.

- **Renforcer la lutte contre la délinquance et assurer une présence policière accrue dans les « points noirs » de l'insécurité parisienne**, comme la Chapelle, la Goutte d'Or, Gare du Nord ou encore Stalingrad.

- Établir un **plan d'intervention, de modernisation et de démantèlement des trafics**, - voire de déradicalisation dans certains quartiers et services publics -, en coopération étroite avec le gouvernement et les acteurs impliqués dans la sécurité parisienne ;

- **Mieux calculer les effectifs futurs** en fonction des démissions et retraites, et augmenter la communication des campagnes d'engagement dans les forces de l'ordre et de sécurité parisienne. L'utilisation de primes ou l'augmentation de salaires et des moyens à disposition pourraient augmenter l'attrait et le maintien dans ces services.

- **Sécuriser les lieux grands publics** : sortie des transports en commun, écoles, etc.

Logement : Priorité à une offre de logements intermédiaires aux portes de Paris et à la transformation de m² de bureaux en logements

A. Pensons le logement à l'échelle de la métropole !

Parc de logements parisien :

	Parc privé	Parc social			
		Logements intermédiaires	Logement SRU		
		PLI (<42 698€/an)	PLAI (< 13 050€/an)	PLUS (<23 721€/an)	PLS (<30 837€/an)
Prix à la location	24,7€/m ²	16€/m ²	6,01€/m ²	6,76€/m ²	13,18€/m ²
Prix à l'achat	10 430€/m ²	/			
Nombre de logements	888 200	28 800	245 000		
%	76,5%	2,4%	21,10%		
	%	13%	87%		
		Nombre de logements	12 000	205 310	27 930
		%	4,9%	83,8%	11,4%

Résidents de logements parisiens :

	Nombre de logements	%
Résidences principales	1 140 000	83
- Dont propriétaires	376 000	33
- Dont locataire du parc social	245 000	21,5
- Dont locataire du parc privé	462 000	40,5
- Dont autres (hôtels, logés gratuitement)	57 000	5
Résidences secondaires	119 000	8,7
Logements vacants	114 000	8,3
Total logements parisiens	1 374 000	100

Progression du parc de logement social depuis 2001 :

	Nombre de logements sociaux (en début de mandat)	Part des logements sociaux à Paris (en début de mandat)	Nombre de logements sociaux créés	Moyenne annuelle	Évolution
1^e mandat Bertrand Delanoë (2001 – 2007)	140 500	13,4%	30 016	4 288	+ 21%
2^e mandat Bertrand Delanoë (2008 – 2013)	170 516	15%	38 837	6 473	+ 22,8%
Mandat Anne Hidalgo (2014 – 2018)	209 353	17,9%	35 492	7 098	+ 17%
Total 2001 - 2018	245 000	21,1%	104 345	5 805	+74%

	PLA I		PLUS		PLS		Total logements financés
	Nb financés	% de la production	Nb financés	% de la production	Nb financés	% de la production	
2001-2007	7176	24%	14130	47%	8710	29%	30016
2008-2013	9905	26%	17128	44%	11804	30%	38837
2014-2018*	10671	30%	13700	39%	11121	31%	35492

Sources : Ville de Paris / * sur les 5 premières années de la mandature

Typologie des logements parisiens (résidences principales) :

	Studio	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces et plus	Ensemble
Nombre de logements	260 000	362 000	267 000	146 000	103 000	1 140 000
%	23%	32%	23%	13%	9%	100%

- **Taille moyenne d'un appartement à Paris : 2,7 pièces pour une surface de 59m².**

Composition des ménages parisiens :

	Nombre de ménages (2016)	%	Population des ménages (2016)
Ensemble	1 139 000	100%	2 146 000
Ménage d'une personne	582 000	51,1%	582 000
Autres ménages sans famille (colocation, frères et sœurs, etc.)	52 000	4,6%	117 000
Ménages avec familles	505 000	44%	1 446 000
- Dont couples sans enfant	219 000	19%	449 000
- Dont couples avec enfant	193 000	17%	754 000
- Dont familles monoparentales	93 000	8%	242 000

- **Taille moyenne d'un ménage parisien : 1,9 personne.**

- Constat d'échec :

Pour les parisiennes et les parisiens, le problème majeur à Paris, devant tous les autres, est celui de leurs conditions de logement. Trouver un logement à Paris, c'est « le » problème le plus difficile à résoudre pour tous, ou presque tous les parisiens. La situation actuelle peut se résumer en une phrase : toutes les composantes de l'immobilier parisien sont aujourd'hui sous tension, sous l'effet d'une offre qui ne répond pas à la demande.

Alors que le prix moyen du m² a atteint en octobre 2019 les 10 430€, soit une hausse de plus de 66% en 10 ans, **la Ville de Paris a perdu en cinq ans 60 000 habitants, soit en moyenne 12 000 Parisiens qui quittent Paris chaque année.** Les classes moyennes et les familles sont les premières concernées par la question du logement, et les familles ne représentaient d'ailleurs plus que 23% des ménages parisiens en 2016.

Pour augmenter l'offre de logement des classes moyennes, pour rendre une plus grande fluidité au parcours résidentiel des parisiens, pour réinvestir un foncier disponible, il faut une nouvelle approche de la politique du logement à Paris.

La politique du logement menée par Anne Hidalgo brille par ses contre-performances.

En effet, alors que la Ville affiche fièrement au compteur plus 7 000 logements sociaux produits par an, elle n'en a pas construit la majorité : il s'agit souvent du conventionnement de logements à loyers libres des bailleurs sociaux, sur lesquels la Ville colle une étiquette « logement social », voire de la préemption de logements privés. En 2017, plus de 5 600 des 8 000 logements sociaux « produits » étaient en fait des conventionnements ou des réhabilitations-conventionnements, et en 2018, seuls 2000 logements sociaux sur les 6 257 créés étaient des logements neufs, soit à peine 32%.

Avec le conventionnement, **la création de logements sociaux se traduit par une réduction du parc à loyer libres des bailleurs sociaux**, qui entretient la pénurie de logements sur le marché locatif, contribuant à la hausse des prix du logement qui elle-même nourrit la demande en logements sociaux. Cette politique va d'ailleurs rapidement atteindre ses limites, alors que plus d'un tiers des logements à loyers libres ont déjà été conventionnés : avec 17 000 logements déjà conventionnés depuis le début de la mandature en 2018, le parc de logements à loyers libre des bailleurs sociaux ne compte plus qu'environ 30 000 logements.

Ces logements conventionnés déjà occupés par des locataires qui n'ont rien demandé et qui, pour beaucoup, ne répondent pas aux critères d'attribution du logement social, ne permettent donc pas de résorber la demande toujours en hausse d'un logement social à Paris, qui compte aujourd'hui plus de 244 000 demandeurs.

- Jusqu'à la loi ELAN et l'ordonnance du 15 mai 2019 relative au supplément de loyer de solidarité (SLS) qui plafonne les SL, les locataires dont le logement était conventionné devaient en outre payer des surloyers, pouvant parfois doubler voire tripler leur loyer initial.

Faire ainsi tourner artificiellement le compteur du logement social aura coûté **3 milliards d'euros à la Ville à la fin de la mandature**, et environ 1 milliard d'euros aux bailleurs sociaux. Car pour chaque conventionnement, la Ville prélève aux bailleurs sociaux 70 ans de loyers d'avance qu'elle utilise pour masquer le déficit structurel du budget municipal, obérant ainsi drastiquement la capacité d'investissement des bailleurs sociaux.

Résultat, depuis l'élection d'Anne Hidalgo, le montant global des investissements des bailleurs sociaux pour l'amélioration du parc social est passé de 195 M€ en 2015, à 171 M€ en 2016 et à 139 M€ en 2017. Soit une baisse de près de 30% en deux ans, qui devrait se confirmer en 2018.

Il est donc temps que soit sifflée la fin de ce « hors-piste » budgétaire sur le logement social et que le prochain Maire de Paris flèche ses investissements sur la qualité –notamment thermique- du parc social parisien plutôt que d’entretenir le miroir aux alouettes.

Cette « **municipalisation** » du **parc parisien de logement par la Ville**, qui privilégie les logements sociaux au détriment des logements intermédiaires et de l’accession sociale à la propriété, pénalise en priorité les classes moyennes : coincés entre un parc privé de plus en plus inaccessible et un parc social auquel ils ont renoncé faute de disponibilités réelles ou auquel ils n’ont pas droit, de nombreux ménages parisiens, classes intermédiaires, familles et jeunes se retrouvent ainsi exclus de la capitale.

Enfin, la politique de la Ville depuis le début de la mandature s’est traduite par une **surconcentration des logements sociaux dans certains arrondissements** et donc une **mixité sociale insuffisante** : le 13e, le 19e et le 20e arrondissement comptent respectivement 39, 41 et 35% de logements sociaux, et certains quartiers atteignent même des taux de logements sociaux de 85% (Oudiné-Chevaleret) ou 55% (Bédier-Boutroux, Kellermann-Paul Bourget). A l’inverse, le 7e, le 8e et le 6e arrondissement n’en comptent que 2%, 3,28% et 3,69%.

Malgré ces écarts, la Ville n’a pas mené de politique de rééquilibrage territoriale de l’offre de logements sociaux entre l’Est et l’Ouest, menant par exemple de nombreuses opérations de conventionnement dans les arrondissements déjà bien dotés en logements sociaux, à l’exemple du conventionnement de 2 254 logements dans le 13e lors du Conseil de Paris d’avril 2019.

- Nos propositions :

Il faut maintenant penser et développer une approche métropolitaine du logement à Paris.

L’offre nouvelle de foncier sur le marché purement parisien est marginale. Elle ne peut constituer une réponse satisfaisante à une demande exponentielle, tirée par l’attractivité de Paris en France, en Europe (sous l’effet du Brexit) et dans le monde.

C’est un autre horizon, une autre dimension, une autre solution qu’il nous faut !

Il y a du foncier disponible et des rénovations urbaines à entreprendre sur le territoire de la Métropole du Grand Paris. 9 000 hectares, c’est à dire 11 % de la surface du Grand Paris, font l’objet d’un aménagement ou d’une étude dans le cadre du schéma « Inventons la Métropole ». Les enjeux sont considérables, rien que sur le territoire de la Métropole du Grand Paris, l’objectif légal de construction est de 38 000 logements neufs annuels.

Alors dans ce cadre Paris devrait réfléchir à mieux utiliser ses 3 milliards d’euros d’investissement pour une conquête d’espaces nouveaux pour l’habitat parisien, au-delà de ces frontières mentales et administratives qui annihilent sa volonté d’offrir aux parisiens une nouvelle ambition, pour une nouvelle politique du logement pour Paris pleinement intégrée à l’échelon métropolitain.

Le nouveau Métro du Grand Paris, va transformer la mobilité quotidienne des habitants et doit briser la barrière psychologique entre Paris et sa banlieue. Dans ce nouveau cadre, la participation financière de Paris à la co-construction d'un habitat social exemplaire, en dehors de son périmètre intra-muros, en contrepartie du traitement mutualisé des demandes de logements est la nouvelle politique qu'il faut mettre en œuvre.

La construction d'une offre nouvelle de logements, autrement dit « l'expansion urbaine », implique de repousser le périmètre de la politique foncière de Paris, avec la conquête de terrains à « réinventer » dans sa périphérie. C'est historiquement ce que Paris a fait en intégrant progressivement ses faubourgs, dans un temps où la libre administration des collectivités territoriales n'existait pas, où l'État tout puissant dessinait des frontières, construisait des enceintes physiques.

C'est avant tout avec une nouvelle vision de la politique du logement pour Paris, avec un nouveau périmètre, un nouveau logiciel, de nouvelles frontières qu'on agira efficacement sur l'augmentation de l'offre pour les classes moyennes parisiennes. Pas seulement l'offre de logement social, pas seulement l'offre locative privée, pas seulement l'accession aidée, ou non, à la propriété, mais à l'augmentation d'une offre diversifiée, qui réponde à une demande diversifiée.

Enfin, la question de la qualité de l'habitat doit être remise au cœur de la nouvelle politique du logement. Il faut accélérer les rénovations énergétiques des bâtiments en lançant un grand « Plan de rénovation énergétiques » afin de renforcer les mesures incitatives à destination des copropriétés privées, et donner plus de marge de manœuvre financière aux bailleurs sociaux pour les logements du parc social. Il faut également revoir en profondeur la politique de lutte contre l'habitat insalubre, avec l'objectif de mettre fin à l'habitat indigne à Paris.

PROPOSITIONS-CLÉS

- Favoriser une **approche métropolitaine** de la politique du logement.
- Favoriser **l'accession sociale à la propriété**, notamment via l'organisme de foncier solidaire, qui pourrait être étendu au niveau de la Métropole du Grand Paris.
- **Encourager la rotation dans le parc social**, en évaluant la situation des locataires sociaux tous les 6 ans, en réservant le parc social aux **ménages les plus modestes** et en **décloisonnant le parc social** par organisme réservataire pour **favoriser le parcours résidentiel**.
- **Se limiter à l'obligation légale de 25% de logements sociaux en 2025.**
- **Développer le parc intermédiaire** pour loger les ménages à revenus moyens.
- **Assurer un réel maillage territorial du parc social** pour garantir la mixité sociale.

- **Faciliter la conversion de bureaux en logements** pour relancer l'offre immobilière du parc privé, alors que Paris compte 18 millions de m² de bureaux dont plus de 800 000 sont vacants.
- **Étoffer l'offre de logement social parisien avec un parc de logements en première couronne**, aux portes de Paris.
- **Inclure dans les critères de cotation de logements sociaux parisiens le fait d'avoir grandi à Paris, d'avoir été scolarisé, d'avoir été domicilié, éventuellement d'avoir étudié à Paris** : actuellement, seul le fait d'habiter et/ou de travailler à Paris est pris en compte dans les critères de cotation.
- **Contrôler les baux de longue durée dans les logements sociaux** : faire l'inventaire des baux dans les logements sociaux pour vérifier leur durée.
- **Mettre en place un contrôle *a priori* de l'encadrement des loyers** pour s'assurer que tous les logements mis en location respectent les loyers de référence, **accompagné d'un véritable contrôle de l'offre Airbnb pour éviter les reports vers le marché des meublés touristiques.**
- **Sanctuariser une offre de logements pour les agents de la Ville** : un tiers d'entre eux habitent en grande couronne voire hors de l'Ile-de-France, or on peut supposer qu'il s'agit majoritairement des agents dont les revenus sont les plus faibles mais dont les fonctions sont pourtant les plus essentielles au bon fonctionnement de la Ville : éboueurs, puériculteurs, agents de sécurité, etc.
- Lancer un grand « **Plan de rénovation énergétique des bâtiments** » pour encourager les copropriétés privées à engager les travaux nécessaires.
- Renforcer la **lutte contre l'habitat insalubre** à Paris.

B. Endiguer la fuite des familles

- Constat d'échec :
- **Paris perd des habitants chaque année** :
 - Chaque année depuis 2011, la Ville de Paris perd 12 000 habitants, soit 0,5% de sa population : entre 2011 et 2016, Paris a donc perdu 60 000 habitants, alors qu'elle en gagnait 14 000 par an entre 2006 et 2011 (chiffres Insee 2018).
 - Cela s'explique par un solde migratoire négatif, qui ne compense pas le solde naturel positif (naissances) : autrement dit, il y a davantage de personnes qui fuient Paris que de personnes qui s'y installent.

- **Cela concerne prioritairement les classes moyennes et populaires :**
 - Entre 2012 et 2018, le nombre de foyers déclarants entre 10 000 et 20 000 de revenus annuels a baissé de 9%, tandis que la baisse du nombre de foyers déclarant moins de 10 000 euros de revenus est limitée à 3%.
 - 86% des acquisitions de logements anciens sont faites par des catégories socioprofessionnelles supérieures, contre 69% en 1998.
 - A l'inverse, les ouvriers et employés ne représentent plus que 5% des acheteurs, contre encore 15% en 1998.

- **En conséquence, la démographie scolaire parisienne est également orientée à la baisse :**
 - **1400 élèves de moins en 2019** par rapport à 2018 (2536 de moins en 2018, 2000 en 2017).
 - Fermeture de 52 classes en 2019, contre 26 ouvertures.
 - L'adjoint aux affaires scolaires Patrick Bloche a reconnu que ce n'était « pas la résultante d'une fuite vers le privé », le ratio public/privé se maintenant avec 30% des enfants scolarisés dans le privé à Paris.

- Plusieurs raisons expliquent cette fuite des familles :
 - **L'absence d'offre de logements disponibles**, à laquelle concourt notamment l'évaporation de logements transformés en meublés touristiques, qui oblige un nombre croissant de familles avec enfants à passer le périphérique ou à aller vivre en province.
 - **Le coût du logement**, avec un prix moyen du m² en hausse de 26% en 5 ans et 66% en 10 ans, qui a dépassé en octobre 2019 les 10 400€ :
 - Il faut aujourd'hui **31 ans de revenu moyen** d'un Parisien pour devenir propriétaire de 100m² à Paris ;
 - Cette pression immobilière concerne également la petite couronne, avec des prix en hausse de 37% en 5 ans à Saint-Ouen, de 28% au Pré-Saint-Gervais, de 20% à Pantin ou encore de 22% à Bois-Colombes et à Clichy.
 - **Une qualité de vie dégradée :**
 - **82% des cadres** envisagent « certainement » ou « peut-être » de quitter Paris ;
 - 58% mettent en avant une **vie trop stressante** ;
 - 54% un coût de la vie trop élevé ;
 - 47% des **temps de transports** trop importants ;
 - 44% une **ville trop polluée**.

- Nos propositions :

Nous préconisons que chaque politique parisienne soit élaborée en fonction des contraintes et attentes des familles pour tenter, a minima, de stabiliser pour les années à venir le nombre de familles parisiennes, tous arrondissements confondus.

D'autre part, nous proposons **qu'à l'échelle métropolitaine soient élaborées des politiques communes d'urbanisme, de logement, de transports, mais aussi de culture et d'éducation, pour a minima offrir aux familles qui n'ont pas d'autre choix que de « passer le périph » une continuité territoriale cohérente.**

- Favoriser **l'inclusion des enfants en situation de handicap** au sein des activités périscolaires ;
- **Encourager la mixité sociale** en arrêtant de concentrer les logements sociaux dans les mêmes aires urbaines au profit de logements intermédiaires ;
- **Renforcer l'attractivité des établissements scolaires** pour lutter contre la stratégie d'évitement des catégories sociales favorisées : ouverture de classes internationales, de classes à horaires aménagés musique (CHAM) ou sport (CHASE), projets d'établissements, rénovation des bâtiments.

Meublés touristiques : Priorité à un encadrement pour réserver la location de meublés touristiques à « Monsieur et Madame tout le monde »

- Constat d'échec :

Malgré les effets d'annonce, la politique d'Anne Hidalgo contre la location abusive de meubles touristiques s'est révélée largement inefficace : **la Ville n'a pas pris à temps la mesure du « problème Airbnb » et n'a pas mis en place les mesures nécessaires pour encadrer l'activité de ces plateformes.** Les dispositifs juridiques existants restent aujourd'hui inadaptés pour réguler le marché des meublés touristiques, et les efforts de la Ville très insuffisants pour contrôler les 60 000 annonces qui ne respecteraient pas la réglementation, avec seulement 35 agents quand Barcelone en compte plus de 120.

En conséquence, Paris compte aujourd'hui **65000 annonces de logements sur Airbnb**, dont 30 000 seraient gérés à l'année par des professionnels, et **100 000 annonces tous sites confondus** : ces meublés touristiques représenteraient **25% des logements des quatre arrondissements du centre** et auraient provoqué en 5 ans le retrait de près de 30 000 logements du marché locatif parisien.

Airbnb a donc une responsabilité dans la contraction de l'offre locative parisienne, mais également dans la **« dévitalisation » de certains quartiers** du centre de Paris : remplacement d'une offre de commerce de proximité par des boutiques de touristes ou des enseignes de luxe, fermeture de classes scolaires, etc.

Par ailleurs, une partie non négligeable de l'offre immobilière parisienne échappe à la législation censée limiter la location en meublé touristique, c'est celle **des locaux commerciaux et des surfaces de bureaux, pour lesquelles la location est permise toute l'année**, sans le plafond des 120 jours imposé aux résidences principales. Avec un prix moyen du m² de bureaux à Paris autour de 8900€ et des coûts de transformation et de rénovation estimés entre 800 et 1500€/m², l'investissement d'environ un million d'euros pour 100 m² de bureaux parisiens sera amorti en à peine quinze ans grâce à de la location Airbnb à l'année, sans même tenir compte de l'augmentation de la valeur du bien sur le marché immobilier. Si on ajoute à ce phénomène des conditions d'emprunt particulièrement

favorables, on comprend bien l'intérêt des investisseurs immobiliers, attirés par la forte rentabilité des locations de courte durée, à acheter des surfaces commerciale et à les rénover en meublés touristiques pour accueillir une clientèle de passage.

Concrètement, de **telles opérations nécessitent d'obtenir un changement de destination du bien en hébergement hôtelier auprès de la mairie** : cela passe par une **demande d'autorisation d'urbanisme**, sous forme d'une déclaration préalable (ou d'un permis de construire si les travaux vont modifier la façade du bâtiment ou les structures porteuses). Si le local commercial est situé dans un immeuble collectif, le propriétaire doit également s'assurer que le règlement de copropriété ne s'oppose pas à un tel changement de destination du bien.

- Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Paris énumère les différentes destinations possibles d'un local : habitation. hébergement hôtelier. bureaux. commerces. artisanat. industrie. entrepôts. constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif (CINASPIC).
- En 2018, sur les 147 nouveaux hébergements touristiques déclarés, 65 étaient des commerces ayant fait l'objet d'un changement de destination, soit 44%.
- Le délai d'instruction d'une déclaration préalable à la mairie est de un mois à partir de la date de dépôt de dépôt, au terme duquel la mairie adresse un arrêté pour autoriser le projet, ou une décision de refus le cas contraire. En l'absence de réponse au terme du délai d'instruction, le demandeur bénéficie d'une « décision de non-opposition à la déclaration préalable » : il est donc fort probable que la Ville de Paris se soit laissée déborder par les demandes de changement de destination, et que de la plupart d'entre elles n'aient fait l'objet d'aucun examen par les services de la Ville.

Avec près de **18 millions de m² de bureaux dans Paris**, dont **800 000 m² vacants**, et plus de **83 000 locaux en rez-de-chaussée**, dont environ **8 000 vacants**, le gisement de surfaces pouvant être transformées en meublés touristiques au détriment de logements ou de commerces est donc important. À l'échelle de l'Ile-de-France, on compte 54,2 millions de m² de bureaux, dont 2,9 millions de m² vacants : **les m² de bureaux parisiens représentent donc un tiers de l'offre totale de bureaux en région Ile-de-France** :

- En comparaison, pour des studios ou des deux-pièces de moins de 50m² loués 85% du temps, la location sur Airbnb rapporte **763€/m²/an** en moyenne, soit 63,5€/mois. Un appartement de 30m² loué sur Airbnb rapporterait ainsi près de 23 000€ par an (*estimation 2016 réalisée par le Journal du Net et le site MeilleursAgents.com*).
- **La location de meublés touristiques à l'année est donc 70% plus rentable que la location de bureaux à Paris.**

Face à la spéculation immobilière entretenue par certains loueurs, il est nécessaire de davantage encadrer et contrôler le marché des meublés touristiques pour revenir à l'esprit initial de ces plateformes, celui de l'économie du partage et du complément de revenu pour le loueur.

- Nos propositions :

PROPOSITIONS-CLÉS

- Demander au législateur une véritable **délégation de pouvoir à la Ville de Paris** ou à la Métropole du Grand Paris pour réguler et contrôler le marché des meublés touristiques.
- Soumettre les annonces de meublés touristiques à une **autorisation préalable de la Ville**, après vérification du statut de propriétaire, de l'autorisation du propriétaire si le déclarant est locataire, que le bien proposé est la résidence principale de l'hôte et que ce dernier n'ait pas d'autre logement en location sur aucune plateforme (contrôle *a priori*).
 - **Restreindre la durée des locations à 2 nuitées consécutives minimum par séjour et à 60 jours cumulés par an maximum**, ce qui est suffisant pour un particulier qui souhaite mettre en location son logement pendant ses vacances.
 - **Renforcer le contrôle des situations illégales**
 - **Faire évoluer la législation pour que l'encadrement de la location des meublés touristiques tel que prévu à l'article L 324-1-1 du code du tourisme s'applique à l'ensemble des locaux destinés à cette usage**, et pas uniquement aux locaux à usage d'habitation.
 - **Durcir les conditions d'attribution de la Ville de Paris d'un changement de destination**, en interdisant par exemple qu'un local commercial puisse ensuite faire l'objet d'une location en meublé touristique : il appartient à la Ville de ne pas autoriser la transformation de surfaces commerciales en hébergement touristique.
 - Cela pourrait notamment passer par une **révision du PLU, pour encadrer voire interdire le changement de destination des surfaces commerciales** :
 - Le code de l'urbanisme prévoit par exemple que le règlement du PLU peut définir « en fonction des situations locales, les règles concernant la destination et la nature des constructions autorisées » (article L151-9) ;
 - Le code de l'urbanisme permet également d'interdire dans le PLU « les constructions ayant certaines destinations (...) pour des raisons de sécurité ou salubrité ou en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durables ».

Cadre de vie : Priorité à de nouvelles respirations à Paris

- Constat d'échec :

Derrière une communication portée sur la lutte contre le réchauffement climatique et le développement des espaces verts, le mandat d'Anne Hidalgo a au contraire été marqué par **une politique de bétonisation et de densification de la capitale, au détriment de nouveaux parcs ou jardins**. Ainsi, la ZAC Bercy-Charenton consacre seulement 11% de la surface aménageable à des espaces verts, le projet de l'hôpital Saint-Vincent de Paul ne prévoit que 4 000m² d'espaces verts (12% de la surface totale du projet) malgré la création de 600 logements, tandis que le parc de 4,5 hectares du programme Chapelle-Charbon (18^e) sera le seul des 200 hectares que compte l'opération Paris Nord-Est.

Alors qu'un plan de rénovation des grandes places parisiennes a été mené au cours de cette mandature, on ne peut que regretter, d'une part le manque d'ambition de ce programme (30M€ pour les 7 places, quand la place de la République a coûté à elle seule 24M€), et d'autre part l'occasion manquée de retravailler ces places au bénéfice d'une végétalisation accrue !

Par ailleurs, les projets de « forêts urbaines » en plein Paris ou de façades végétalisées sont davantage des fantasmes de la Maire de Paris que des réponses concrètes aux enjeux du rafraîchissement urbain, délaissant toute problématique technique, agronomique ou patrimoniale. Il ne suffit pas de planter une vingtaine d'arbres dans des lieux emblématiques de la capitale et d'appeler ça une « forêt urbaine » pour lutter réellement contre le phénomène d'îlot de chaleur : **il faut systématiser le désasphaltage des sols dès que cela est possible pour favoriser leur perméabilité ; il faut que chaque projet urbain accueille autant de surfaces végétales que possible, que chaque rue et chaque allée laissent la place à de la végétation**, que ce soit sous forme des pavés enherbés, de bandes de terre le long de façade, de plantation d'arbres, etc.

Depuis 2016, le PLU prévoit de réserver 50% de tous les terrains aux espaces libres, qui doivent comprendre au moins 20% de surfaces de pleine terre, une surface complémentaire de 10 à 15% selon les secteurs, ainsi qu'une surface végétalisée supplémentaire d'au moins 10%, qui peut être de pleine terre, au sol, sur les toits ou sur les murs. **Ce dispositif pourrait être simplifié et renforcé, en portant à minimum 30% des surfaces de chaque terrain ou projet urbain la part de végétalisation, et même à 50% dans les zones en déficit d'espaces verts.**

- Nos propositions :

- **Instaurer un seuil minimal de surfaces végétalisées dans chaque projet urbain**, pour qu'aucun projet ne soit réalisé sans végétalisation (cf. Saint-Vincent de Paul, Bercy Charenton) – avec par exemple au moins 30% de surface foncière végétalisée, voire 50% dans les zones en déficit d'espaces verts : au pied des immeubles, sur les ronds-points, dans les jardins publics, les plates-bandes ...

- **Développer les rues végétales** : plantation d'arbres; mise en place de pavés à joints engazonnés («laisser pousser l'herbe entre les pavés»); végétalisation partielle des trottoirs par la création de «stries enherbées» dans l'asphalte; découpe superficielle du trottoir en pied d'immeuble pour créer une bande de terre le long des façades ; création de murs végétalisés de plantes grimpantes; mise en place de bacs de plantation en bois.
- **Piétonner et re-végétaliser de grands espaces et perspectives parisiennes** comme l' « Axe Historique » du jardin des Tuileries, place de la Concorde, et les jardins des Champs Élysées (Projet proposé par l'UDI et adopté par le Conseil de Paris).
- **Mettre en valeur les toits de Paris**, en y développant **des terrasses végétalisées**, ainsi que des **cheminements piétons de toits en toits** accessibles au public.
- **Systematiser la perméabilité des sols en recourant à des matériaux innovants** : désasphalter les rues et les allées qui peuvent l'être, privilégier les pavés enherbés, etc.

Petite enfance et éducation : Priorité à un maillage plus dense et à une répartition plus équitable des places en crèche

A. Petite enfance : faisons une place à tous les petits Parisiens

- Constat d'échec :

35 907 places d'accueil dans 811 établissements de petite enfance (dont 25 919 de places en équipement municipal et AP-HP et 9988 places en équipements partenariaux, associations et crèches collectives privées avec achat de berceaux)⁴.

Les places d'accueil en structure associative représentent ainsi 26,95% des places.

Le programme de la mandature d'Anne Hidalgo prévoit la création de 5000 places (3066 places ont été créées depuis 2014 au 31 décembre 2018), pour parvenir de la sorte à un total de places égal à 37 841.

Paris dénombre ainsi 1 place d'accueil pour près de 2 enfants de moins de 3 ans (contre un taux d'équipement de 17% au niveau national).

Dans les faits, 40% des enfants de moins de 3 ans sont accueillis en structure collective (crèche, halte-garderie), 33% sont gardés par un parent, 16% gardés à domicile par une auxiliaire parentale et 6% au domicile d'une assistante maternelle.

La crèche collective demeure le moyen de garde le plus recherché par les parents.

⁴ 310 en achats de berceaux en crèches privées en 2018

L'APUR évalue à 61% des enfants de moins de 3 ans (soit 45 500 places) le besoin d'accueil en équipement collectif⁵. **Par conséquent ce sont près de 10 000 places qui manqueraient actuellement afin des satisfaire la demande.**

La Ville de Paris a favorisé un rééquilibrage vers les arrondissements de l'Est parisien en prenant en compte les seuls critères sociaux (part des enfants de moins de trois ans vivant en famille monoparentale, ou en situation de mal-logement ou dans un foyer à bas revenu), délaissant des pans entiers du territoire parisien.

Les arrondissements de l'Ouest ont ainsi une offre de places en crèche rapportées au nombre de familles de 5,87 % pour le 16e arrondissement, 9,57% pour le 17e ou 11,4% pour le 15e, contre 16,16% pour le 19e ou 15,55% pour le 2e arrondissement.

- Nos propositions :

PROPOSITION-CLÉ

- Augmenter **les places en crèches sans ségrégation spatiale ni sociale**

- En effet, l'indice de synthèse des **besoins en places de crèches**, construit avec la CAF et l'APUR, et **prenant en compte les seuls critères sociaux**, s'est révélé **pertinent dans un premier temps** en contribuant à densifier l'offre de places dans les arrondissements les moins favorisés. **Cependant, il montre ses limites puisqu'il exclut la prise en compte des variables liées à l'activité professionnelle des parents et à la garde parentale choisie**, comme le met en exergue la Chambre Régionale des Comptes (CRC) dans un rapport de janvier 2017.
En prenant en compte l'ensemble de ces trois critères (sociaux, professionnels et garde parentale choisie ou subie), le rééquilibrage de l'offre concernerait également les quartiers socialement favorisés.
- **Réunir les commissions d'attribution a minima quatre fois par an et développer la pratique des listes complémentaires** pourrait permettre de proposer davantage de places de crèches (à l'instar de ce que préconise la CRC dans son rapport). En effet, le taux d'occupation (nombre de journées facturées / nombre de jours théoriquement ouverts) de 82% (chiffre 2015, APUR) témoigne d'une marge de progression de l'offre existante.
- De plus, il paraît essentiel que la DFPE (Direction des Familles et de la Petite Enfance) puisse mettre à disposition des maires d'arrondissement et des élus parisiens une **analyse**

⁵ Ce chiffre est obtenu en additionnant la part des enfants déjà accueillis en établissement collectif et des enfants gardés par leur famille faute d'une solution d'accueil accessible ainsi que des enfants dont les familles ont eu recours à l'accueil individuel par défaut, tout en souhaitant un accueil collectif.

statistique annuelle de l'attribution de places en crèches à l'échelle de la Ville et de l'arrondissement, incluant le nombre de demandes initialement formulées.

B. Faisons le Paris de l'excellence éducative !

▪ Constat d'échec :

Après avoir assoupli la sectorisation scolaire, expérimenté la sectorisation multi-collèges, Anne Hidalgo entend refondre les modalités de financement des collèges parisiens en modulant leur dotation de fonctionnement, dans le but affiché de remédier aux inégalités voire à une insuffisante mixité. Pourtant, le collège n'est que symptomatique de la ségrégation socio-géographique parisienne.

Si nous partageons le constat d'un manque cruel de mixité sociale dans les collèges parisiens et affirmons notre volonté de renforcer la mixité et la réussite éducative, notamment dans les quartiers populaires, nous avons souligné à plusieurs reprises que les **inégalités scolaires ne sont que la reproduction sur les bancs de l'école des inégalités socio-démographiques à l'échelle du territoire, voire des immeubles.**

L'enquête sur la mixité sociale dans les collèges parisiens menée par Julien Grenet, chargé de recherche au CNRS et professeur associé à l'École d'Économie de Paris, publiée le 22 juin 2016, révélait ainsi qu'à Paris le phénomène de ségrégation sociale était lié pour moitié à des inégalités internes aux quartiers, -dressant le constat suivant « dans un arrondissement comme le 18e, vous pouvez passer en une centaine de mètres d'un collège avec 9% de professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) défavorisées (Yvonne-Le-Tac) à un collège avec 58% de PCS défavorisées (Georges-Clemenceau) ».

Cependant, au lieu d'apposer un cautère sur une jambe de bois, l'exécutif municipal devrait assumer sa responsabilité partielle ayant conduit à cristalliser les inégalités sociales et à les amplifier en s'acharnant à concentrer les logements sociaux dans certaines aires urbaines, sans implanter de logements intermédiaires qui permettraient pourtant de pallier une sociologie monolithique.

▪ Nos propositions :

L'exécutif s'est orienté vers la solution la moins exigeante en termes de contenu pédagogique et de projet, au lieu de favoriser la création de filières d'excellence et de participer à la densification de l'offre de formation.

- Nous souhaitons **faire le pari de l'excellence et renforcer l'attractivité des établissements scolaires en développant des projets pédagogiques culturels, linguistiques et sportifs ambitieux** tels que les classes à horaires aménagés musique (CHAM) ou sport (CHASE) et les classes internationales (permettant d'une part de pallier la stratégie d'évitement vers le privé qui pourrait tenter les élèves qui seraient issus de catégories sociales favorisées, et d'autre part de créer un effet d'émulation et d'entraînement selon les principes de la méritocratie républicaine pour les bons élèves issus des catégories sociales défavorisées). Les projets

d'établissement, qu'ils soient culturels ou sportifs, doivent ainsi être remis au cœur de la problématique de l'attractivité des collèges publics parisiens.

C. Une politique au rythme de l'enfant

- Constat d'échec :

La maire de Paris a souhaité poursuivre **l'organisation de la semaine des petits écoliers des écoles maternelles et élémentaires en 4,5 jours en maintenant les temps d'ateliers périscolaires (TAP).**

Or, en maternelle, la diversité des intervenants et les changements quotidiens d'emploi du temps, (tandis qu'aucune journée n'est identique) nuisent à la compréhension du rythme de la semaine par les plus petits voire créent une confusion chez l'enfant quant au rôle assigné à chaque intervenant. Le manque de repères stables peut-être amplifié par la banalisation de la salle de classes qui n'est dès lors plus un sanctuaire dédié à l'éducation et aux apprentissages.

Ce morcellement des apprentissages ainsi que cet enchevêtrement des responsabilités brouillent la visibilité et l'engagement de chacun des intervenants et peuvent parfois complexifier les interactions entre le corps enseignant et les parents d'élèves.

De plus les activités proposées sont de qualité inégale et peuvent pour certaines s'apparenter à de la garderie quand d'autres proposent l'excellence d'un atelier dispensé par un professeur de conservatoire, pour les écoliers de l'élémentaire, autour de la découverte d'instruments et d'une initiation musicale qui peut susciter l'envie de suivre une formation au conservatoire l'année suivante.

- Nos propositions :

- **Supprimer les ateliers ARE / TAP en maternelle** afin de respecter le rythme des enfants, de stabiliser leur emploi du temps, tout en limitant le nombre d'intervenants à leurs côtés ; Organiser une **consultation sur les rythmes scolaires** et les temps d'ateliers périscolaires associant Parisiennes, Parisiens et équipes éducatives par le biais des Conseils d'école.

Finances : Priorité à la sortie de la dette

Depuis 2014, l'absence de prévision budgétaire de la Ville de Paris, voire l'insincérité de la gestion budgétaire s'est traduite par une **explosion de la dette de 4 milliards d'euros en 2014 à 6,5 milliards d'euros au 31 décembre 2019.**

Cela reflète d'abord la difficulté de la Ville de Paris à contenir ses dépenses de fonctionnement et son incapacité à générer des économies.

Cela illustre également la gouvernance erratique de la Ville sur de nombreux dossiers, qui se sont traduits par des échecs retentissants extrêmement coûteux : la fin du service Autolib' en juillet 2018, dont le contentieux imminent pourrait coûter 235 millions d'euros. la mort programmée du Vélib, ou

encore l'annulation de la concession de services relative à l'affichage publicitaire, dont le manque à gagner est de quelque 48 millions d'euros.

Cela interroge surtout sur la **soutenabilité budgétaire de la ville, qui est plus que jamais dépendante du triptyque de la spéculation immobilière** (droits de mutation), des **cessions de son patrimoine immobilier et foncier** (« bijoux de famille ») **et des loyers capitalisés**, qui lui servent à gonfler sa capacité de financement de ses investissements. Pour la seule année 2018, ces trois postes de recettes lui ont ainsi rapporté 1 992 millions d'euros.

Au regard de la dette de la Ville de Paris et du niveau d'emprunt déraisonnable, le groupe a alerté à plusieurs reprises sur les dangers de l'augmentation à venir des montants de remboursement de la dette et des intérêts qui lui sont liés : en fonctionnement, la charge des intérêts de la dette atteint déjà 148 millions d'euros au budget supplémentaire 2019 !

Promettre une stabilité des impôts directs locaux comme le fait la candidate Anne Hidalgo ne saurait suffire, à l'aube de la suppression de la taxe d'habitation et tandis que Paris ne perçoit presque pas de taxe foncière sur les propriétés non bâties du fait d'une intense densification.

- Nos propositions :
- **Repenser entièrement la politique d'investissement de la Ville de Paris, irrationnelle, dispendieuse et qui peine à produire les effets escomptés**
 - 10 milliards de dépenses d'investissement sur la mandature d'A. Hidalgo, dont 3 milliards en faveur de la politique du logement que la maire avait érigée en « priorité des priorités » lors de sa campagne, pour un résultat à rebours des attentes : les classes moyennes et les familles fuient Paris (cf paragraphe *logement*).
 - Le logement (3 milliards), les transports (744 millions) et les services généraux, qui sont les 3 premiers postes de dépenses d'investissement, constituent aussi les plus grandes sources d'insatisfaction des Parisiens.
 - Comme le démontre l'IFRAP dans son enquête n°203 parue en août dernier, « plus le parc (social) croît, plus il y a de demandeurs et plus le délai d'attente augmente », passant ainsi de 100 000 demandeurs en 2001 à 244 000 en 2017
- Dans un **contexte d'incertitude sur les recettes fiscales des collectivités**, il faut **contenir l'endettement**, en se **recentrant sur certains chantiers prioritaires et en limitant le recours à l'emprunt**. Nous avons aujourd'hui assez de grands équipements parisiens pharaoniques (Canopée) ou de totems culturels (Philharmonie, 104), l'investissement doit être recentré sur les grands projets de chantiers urbains.
- **Les taxes, redevances et tarifications de services publics doivent cesser d'augmenter**. La **majorité actuelle n'a que trop manié le levier fiscal** : hausse de la taxe de séjour, de la taxe sur les transactions immobilières (droits de mutation), de la taxe sur les résidences

secondaires, des droits de stationnement, des droits de terrasses de café, de la tarification des cantines, des piscines, des concessions de cimetières...

- **Pour ce qui est de la partie dépenses de fonctionnement, voir le paragraphe dédié à la gouvernance**

Gouvernance : Priorité à une gestion rénovée des ressources humaines de la Ville de Paris et à une refonte des outils de la démocratie participative

A. Vers une gouvernance de proximité axée sur les services publics aux Parisiens

- Constat d'échec :

Ce sont plus de 52 000 agents permanents, contre quelque 40 000 en 2001, qui œuvrent au service de la collectivité et des Parisiens, pour une **masse salariale de 2,4 milliards** d'euros.

- Pourtant, avec un **taux d'absentéisme parmi les plus mauvais** des collectivités territoriales (11,66% en 2018, pour une médiane à 10,8%), Paris doit remettre en question sa gestion des ressources humaines.
- Le **coût humain et budgétaire** est considérable, la Chambre régionale de comptes (CRC) a estimé en 2011 que « *le nombre de jours ouvrés perdus s'élève à plus de 1,15 million, soit environ 20 jours par an et par agent de la commune et du département* », tandis que l'Inspection générale de la Ville de Paris chiffrait son coût annuel en 2017, avec un taux près de deux points inférieurs à sa valeur actuelle, à **160 millions d'euros**.
 - La Cour des comptes dans un rapport de 2016 estimait que les **coûts indirects étaient encore « largement supérieurs : choix organisationnels destinés à anticiper les effets des absences, remplacements, tâches de gestion administrative, désorganisation, réaffectation des missions, surcharge de travail, perte de qualité du service, insatisfaction croissante, etc »**.
 - Le nombre de **jours ouvrés perdus atteignait 1,17 millions en 2017** soit 20.000 jours supplémentaires en 6 ans
 - On peut néanmoins se réjouir du **rétablissement du jour de carence** pour maladie des agents publics (fonctionnaires + contractuels) à partir du **1^{er} janvier 2018** qui s'est traduit par une **diminution de dépenses de 3,9 millions d'euros**
- **Une organisation du temps de travail dérogatoire du droit commun et extrêmement coûteuse :**
 - Compte tenu des nombreux jours de congés des agents de la collectivité, le temps de travail de référence est de l'ordre de **1 552 heures annuelles** (contre une

obligation réglementaire de 1607 heures). De surcroît, dans de nombreux cas particuliers, qui font l'objet de 138 délibérations distinctes, ce temps de travail est plus fortement réduit encore.

- Le coût de cet écart est estimé par la CRC dans son rapport précité à **74 millions d'euros**.
 - La Ville a cependant mis en place une série de mesures visant à réduire de 15 millions d'euros ce surcoût : suppression du jour de « fête des mères », proratisation des jours de congés des agents partant à la retraite, régulation des jours de récupération, suppression des congés dits « pour faits exceptionnels »...mais la collectivité est loin du compte avec une moyenne de 33 jours de congés payés (CA) et de 22 jours de RTT annuels.
- **Des procédures de nomination opaques et souffrant d'un « tropisme étatique ».** Des fonctions pouvant ainsi parfaitement être remplies par des agents titulaires de la fonction publique sont de fait dévolues à des contractuels.
- **Les coûts salariaux de certaines fonctions transversales ont « continué de progresser »** (cabinet de la maire, DICOM, secrétariat général) ainsi qu'en témoigne la CRC dans un rapport de décembre 2017.
- **La situation exorbitante du cabinet de la maire de Paris**
- Le plafond d'effectif du cabinet de la maire est fixé librement par le Conseil de Paris. De 170 en 2014, la maire de Paris prétend l'avoir fait passer à 135 en 2014 (ce qui représente trois fois le plafond de droit commun). Or, c'est s'exonérer du décompte de 133 collaborateurs supplémentaires que la Ville emploie comme chargés de mission, rédacteurs, secrétaires et assistants.
 - **L'importance de ces effectifs pose en outre la question de la gouvernance de la collectivité.** Certains dossiers sont ainsi suivis par le cabinet de la maire, le cabinet de l'adjoint, le secrétariat général et les Directions afférentes. Ces effectifs pléthoriques conduisent également à « un important besoin en services support » : hors huissiers, l'effectif du cabinet recensé par la CRC au 31/12/2015 était de 236 agents.
- Enfin, **la vie démocratique perd en lisibilité** de par l'enchevêtrement des dispositifs participatifs (voir B.). **La vie municipale doit être repensée** afin de lui donner davantage de **résonance**, du Conseil de Quartier au Conseil de Paris en passant par tout le fonctionnement de la démocratie participative.

- Nos propositions :

PROPOSITIONS-CLÉS

- **Créer un media (télévisuel) consacré à l'actualité municipale, quotidienne**, baptisé « **TEL Est Paris** », équivalent de la chaîne Public Sénat à la mairie de Paris, relatant l'actualité des travaux municipaux et de la vie politique de la collectivité.
- Un **Adjoint dédié aux Ressources humaines** pour une prise en main au plus haut niveau de cette problématique.

- S'il paraît inapproprié de réclamer la récupération complète des 74 millions d'euros que coûte la dérogation à la durée légale du travail, il pourrait être envisagé de porter **l'effort sur les agents non assujettis à une pénibilité particulière du travail, en examinant de près les 138 délibérations distinctes portant cas particuliers.**
- Les **effectifs des fonctions transverses ou support** (communication, secrétariat général...) **doivent diminuer et le plafond d'emploi au cabinet du maire être abaissé, au profit de redéploiements vers les services publics aux Parisiens.**
- Malgré la fin de l'octroi irrégulier de trois primes (prime départementale, de questure et informatique), d'autres perdurent ou sont octroyées indûment (rémunération accessoire des personnels techniques, prime de gestion). Ainsi les rémunérations accessoires ont-elles cru de +7% entre 2013 et 2015. Il conviendrait donc d'**attribuer les primes « dans le cadre d'un pilotage global »** comme le préconise la CRC et de les articuler davantage **« avec l'exercice d'évaluation individuelle ».**
- **Une réduction du nombre de congés et RTT** (respectivement 33 et 22) pourrait être envisagée.
- La **vie municipale doit être repensée** afin de lui donner davantage de **résonance**, du Conseil de Quartier au Conseil de Paris en passant par tout le fonctionnement de la démocratie participative.
- Pour une relation plus fructueuse, simple et transparente avec les citoyens, nous proposons de mettre en place **les nouvelles technologies de la concertation** ainsi que les outils numériques favorisant la fluidité de l'information et permettant une contribution accrue aux décisions municipales.

B. Pour une participation citoyenne repensée

▪ Constat d'échec :

Depuis 2001, il semble que la **majorité** en place **ne mesure son efficacité** en termes d'implication des citoyens dans la vie de la municipalité **qu'à l'aune des nouveaux outils créés**. Quasiment chaque délibération un peu structurante sur le sujet voit la création d'une nouvelle instance, sans que jamais un regard ne soit porté sur l'efficacité de celle déjà mises en place... Le phénomène s'est encore accéléré à partir de 2014 pour aboutir à la liste suivante :

- Le budget participatif (500 millions € sur 5 ans à partir de 2015) ;
- La Carte citoyenne-citoyen de Paris créée en 2016 (220 000 détenteurs) ;
- Les Comités d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement (CICA), les Conseils de quartier, le Conseil des Générations futures, le Conseil parisien de la jeunesse, les Conseils citoyens (dans les quartiers politique de la ville), le Conseil de la Nuit ;
- La plateforme « je m'engage.paris » qui met en relation bénévoles et associations ;
- Le dispositif de consultation « Madame la maire j'ai une idée » ;
- Paris-pétition qui permet de proposer, via la Commission parisienne du débat public, de porter à l'ordre du jour du Conseil de Paris un sujet ayant récoltés 5000 signatures par l'intermédiaire d'une pétition en ligne ;
- Les Ateliers citoyens, pour débattre et se former à la participation citoyenne (ouverts aux détenteurs de la carte citoyenne-citoyen de Paris) ;
- Le « Goûter citoyen » ;
- Les Kiosques-citoyen ;
- Fin 2017 : mise à jour de la Charte de la participation citoyenne de 2009 ;
- La création d'une Halle civique en 2018 qui est un lieu d'information, de réflexion et de débat sur la participation citoyenne, mais aussi un incubateur de start-up en lien avec la civic-tech (ce dispositif s'ajoute au Carrefour parisien des associations créé en 2007) ;
- En 2018, création d'un forum du Plan Biodiversité 2018-2024 rassemblant tous les Parisiens qui le souhaitent, notamment ceux ayant participé à la démarche de co-élaboration du plan ;
- A partir de 2018, mise en place du dispositif des Volontaires de Paris, qui ont vocation à accompagner la Ville de Paris dans la mise en œuvre de sa stratégie de résilience urbaine en complément des missions des agents de la Ville (selon la Ville : 15 000 volontaires du climat, 1 000 volontaires de la solidarité, 1500 volontaires sur les grands événements sportifs, 2200 sur la végétalisation et à l'entretien de leur quartier) ;
- Début 2019, création d'un Conseil parisien des Européens.
- Mars 2019, premier Pré-conseil citoyen ;
- Juillet 2019, Mise en place d'une Charte d'engagements réciproques entre la Ville et les associations, création d'un Conseil parisien des Associations ;
- Septembre 2019 : création à venir d'une « Assemblée des Parisiens » et d'un réseau de « maisons citoyennes mobile ».

Globalement, **ces nombreux instruments peinent à montrer leur efficacité**, certains sont d'ailleurs totalement **inconnus des Parisiens** ou **abandonnés par l'exécutif**. Par exemple, le Goûter citoyen, dont la dernière édition remonte à 2016, ou encore Paris-Pétition dont le site compte moins d'une quinzaine

de pétitions en ligne dont une seule dépasse les 10 signatures... **L'exécutif superpose les dispositifs, sans donner aucune cohérence à l'ensemble.** De même, n'étant pas à une contradiction près, la maire de Paris a choisi en 2017 de supprimer 4 maisons de la vie associative et citoyenne (MVAC), tout en créant des postes de postes de directeur des MVAC rattachés à la mairie centrale, alors même qu'elle propose en septembre 2019 de créer des maisons citoyennes mobiles...

En ce qui concerne plus spécifiquement les associations, si des progrès ont été réalisés en termes de financement, notamment avec les conventions pluriannuelles (qui permettent d'assurer aux associations un financement sur 3 ans) et le regroupement des subventions issues de plusieurs directions en une délibération, **la politique de la Ville en termes de financement des associations manque encore de clarté.** Au-delà des financements, les **associations** parisiennes **manquent toujours de moyens logistiques et d'espaces de travail**, ou encore d'outils adéquats face aux technostructures et au marasme administratif auxquelles elles peuvent être confrontées.

À ce titre, la plateforme SIMPA, qui s'appelle désormais **Paris Asso**, fait l'objet de **nombreuses plaintes de la part d'acteurs associatifs** qui rencontrent des difficultés à l'utiliser. Une refonte et une amélioration constante de ce logiciel, en lien avec les acteurs associatifs, est indispensable afin de fournir un service public de qualité.

Au final, **l'enquête de l'Observatoire des usages émergents de la Ville**⁶ d'octobre 2017 montre l'échec de l'exécutif : **44 % des Parisiens ne se sentent « pas du tout » impliqués dans les grandes décisions qui concernent leur Ville** et **32 % se considèrent « très peu » impliqués** (contre 45% et 30 % au niveau national). Au niveau du quartier, ces taux sont de 46 % qui ne se considèrent pas du tout impliqués et 29 % qui se sentent très peu impliqués.

Trop souvent, la **démocratie participative** telle que pratiquée par cet exécutif **ne sert qu'à légitimer ses objectifs** plutôt qu'à répondre à une réelle demande sociale de participation des citoyens. Ainsi, par exemple, seul le Plan Climat Air Énergie de la Ville, déjà adopté à l'unanimité par le Conseil de Paris à deux reprises, a fait l'objet d'une votation citoyenne au cours de ce mandat (dans des conditions de vote plus que douteuses puisqu'il était facilement possible de voter plusieurs fois). De nombreux projets du budget participatif servent à financer des investissements que la Ville aurait de toute façon dû engager, ou bien, sont rattachés, au terme du processus de « co-construction », à des projets déjà prévus par la Ville.

Focus sur les chiffres fournis par la Ville en termes de participation citoyenne et de vie associative

La Ville évoque **500 000 personnes participant « activement » à la vie citoyenne**, en plus des **650 000 bénévoles des associations**. Ce chiffre ne prend pas en compte le fait **qu'une même personne participe à plusieurs dispositifs**. Il est ainsi fréquent de retrouver les mêmes visages dans les pré-conseils citoyens, dans les conseils de quartiers ou encore dans les réunions sur le budget participatif ;

Le chiffre de 220 000 votants au **budget participatif** est aussi mis en avant pour 2018. Or, si l'on enlève le budget participatif des écoles et des bailleurs sociaux, le **nombre de votants « spontanés » n'est que de 128 000** (5,8 % de la population parisienne). Ce résultat est d'ailleurs obtenu au prix de nombreux **efforts de communication** et de la **mobilisation de plusieurs dizaines de personnes qui tiennent des urnes mobiles** dans lesquelles les gens, alpagués dans la rue, votent après avoir jeté un coup d'œil rapide aux propositions, sans prendre le temps d'étudier chacun des projets.

Concernant les « Volontaires de Paris », l'exécutif met en avant le chiffre de **15 000 Volontaires du climat**. Or, le nombre de personnes réellement engagées semble malheureusement beaucoup moins important. Le site de la Ville nous apprend en effet que **seul un millier de ces volontaires** (6,6 % de ceux qui avaient signifié leur intérêt initial) **ont participé à la première Rencontre des Volontaires du Climat à Paris le 22 septembre 2018** (un samedi).

- Nos propositions :
 - Accorder aux **maires d'arrondissement**, fins connaisseurs de leur réseau local d'associations, un **rôle plus important dans l'attribution des subventions** ou de toute autre forme d'aide, notamment l'attribution de locaux ;
 - Maintenir **une Maison de la vie associative et citoyenne par arrondissement** ;
 - Mettre en place un **processus d'évaluation constante de l'outil Paris Asso** ;
 - Engager une réflexion pour **mettre à disposition des associations des locaux de petites tailles, sur le modèle du coworking**, qui pourraient permettre un maillage complet du territoire parisien ;
 - Renforcer les prérogatives des **CICA** en leur permettant d'**évaluer la Charte d'engagements réciproques entre la Ville et les associations** (plutôt que de créer une nouvelle instance) ;
 - Élargir les projets du **budget participatif** aux **propositions d'économies de fonctionnement** ;
 - Organiser le **budget participatif tous les 2 ans** pour permettre aux directions concernées et aux mairies d'arrondissement d'avoir le temps de mettre en œuvre les projets sélectionnés ;
 - Mettre en place un **processus d'évaluation constante des outils de démocratie participative**, afin, éventuellement, de les faire évoluer ou d'en supprimer certains qui n'aurait plus d'utilité ;
 - Proposer une **évolution du budget participatif** qui ne porterait plus forcément sur une multitude de petits projets mais sur des **priorités définies par les citoyens** et sur lesquelles la Ville prioriserait certains investissements.

Handicap : Priorité à l'accessibilité universelle

- Constat d'échec :

A se réfugier derrière les dérogations accordées par la loi du 11 février 2005 et les délais octroyées par la loi du 10 juillet 2014, ce sont des pans entiers de notre Ville qui demeurent réservés aux seuls valides.

Ainsi, d'une part le métro parisien est exclu du périmètre de la mise en accessibilité mais d'autre part seuls 50% des bâtiments parisiens recevant du public seront effectivement accessibles à la fin de la mandature.

Il aura donc fallu 15 ans, du vote de la loi de 2005 à la fin de la mandature d'AH pour parcourir la moitié du chemin de mise en accessibilité. 19 ans au lieu des 10 initialement prévus, et le métro avec seulement 9 stations sur 303 demeure, lui, quasi-inaccessible, à l'exception de la ligne 14, des stations nouvellement créées ou des extensions de lignes en banlieue.

Or **c'est une approche globale qu'il s'agit d'adopter.** On ne saurait segmenter les handicaps. L'accessibilité universelle bénéficie à tous, - personnes âgées, parents avec poussettes ou encore invalides temporaires du fait d'une blessure accidentelle...

- Nos propositions :

- **Allègement des normes** afin que le chantier de **mise en accessibilité universelle du métro** parisien soit amorcé, en se focalisant sur les points d'interconnexions, selon une logique de tronçons et de maillage territorial, et exigé la tenue d'une table ronde réunissant l'ensemble des acteurs concernés
- **Recensement des locaux médicaux accessibles** à Paris et la mise en œuvre d'une cartographie consultable par les Parisiens des locaux médicaux accessibles
- Création d'une **maison de l'autisme et du polyhandicap**, visant non seulement à accueillir les jeunes autistes et leurs familles mais également à accompagner les aidants
- Prise en compte de **l'accessibilité de l'activité multimodale de consultation du praticien**, dans la mesure où il propose également des consultations dans un lieu accessible (Centre de santé, Maison de santé pluridisciplinaire, hôpital...), dans l'octroi des dérogations pour les cabinets médicaux, telles que légalement définies. réflexion sur les modalités d'information des patients quant aux solutions alternatives mises en œuvre
- **Prises en compte systématique des contraintes d'accessibilité lors des déplacements temporaires d'arrêts de bus.** généralisation des **annonces sonores** des prochaines stations et présence **d'indicateurs visuels indiquant la fermeture imminente des portes** dans les rames de métro, grâce à une accélération des programmes de rénovation ou de renouvellement des matériels roulants sur les lignes concernées. accompagnement du développement d'applications mobiles permettant d'accompagner les personnes

atteintes de handicap. accélération du déploiement d'escaliers mécaniques au sein du réseau de la RATP afin d'accroître le nombre d'escaliers mécaniques montants et descendants entre les quais et la surface

- Tirer les enseignements de l'expérimentation de la **dépose des feux tricolores dans le 14e** avec l'ensemble des acteurs concernés (y compris associations de personnes en situation de handicap, -le centre de formation pour jeunes aveugles (Forja) étant situé juste à côté), afin de déterminer si la pérennité de ce dispositif est compatible avec la sécurité de tous les usagers de l'espace public, y compris les plus vulnérables

Santé et seniors : Priorité à l'accès au soin pour tous et au bien vieillir à Paris

- Constat d'échec :

Nous devons penser une accessibilité des soins pour tous, une prise en charge adaptée des personnes vulnérables et une meilleure adaptation à la perte d'autonomie, la dépendance, et la fin de vie.

Les freins à l'accès aux soins des Parisiennes et des Parisiens sont liés à la démographie des professionnels de santé et à la faiblesse de l'offre de secteur 1. Les délais d'obtention de rendez-vous sont trop longs et les renoncements aux soins trop nombreux. La « smart santé » a donc un rôle important à jouer.

- Nos propositions :

- Nous avons promu la **gratuité du stationnement pour les professionnels de santé** se déplaçant au domicile de leurs patients (mis en œuvre par l'exécutif : carte pro-santé).
- Nous avons fait adopter une proposition de délibération en mai 2015 relative à la « Mise en œuvre d'un plan « **smart-santé** » à Paris »
- La commission e-santé qui s'est réunie à l'initiative de notre groupe de juin 2016 à janvier 2017 a ainsi émis une série de propositions venant compléter ou affiner les préconisations de notre niche :
 - Création d'une application destinée à répondre au défi d'une individualisation des conseils et des recommandations pour les citoyens parisiens en fonction de leur état de santé et de la variation de facteurs environnementaux.
 - Développement d'outils afin de mieux accompagner le retour du patient à domicile dans la perspective du déploiement de l'ambulatoire.
 - Mise en place de téléconsultations médicales pour la surveillance et le suivi des pathologies asthmatiformes chez l'enfant.

À ce jour, ces propositions n'ont toujours pas été mises en œuvre.

- Le groupe a également fait adopter son vœu relatif à la **signalisation de la pollution à l'abord des stades au moyen de drapeaux. Nous renouvelons cette proposition qui n'a pas non plus, à ce jour, été mise en œuvre, malgré son adoption.**
- Nous avons soutenu la **création de la salle de consommation de drogue à moindres risques (SCMR)** mais l'avons conditionnée à l'adossement de la salle à une structure hospitalière (c'est le cas puisque la SCMR est adossée à la Salpêtrière).
- Nous souhaitons **l'ouverture d'une autre salle de consommation à moindre risque à l'échelle métropolitaine** (et non pas parisienne) ainsi que **l'extension des horaires de la salle parisienne**, dont l'actuelle amplitude horaire ne permet pas de capter tous les publics concernés. Nous sommes très attentifs au bilan global à venir de l'expérimentation qui fêtera ses 3 ans fin 2019 (le comité de pilotage devrait se réunir en décembre 2019).
- Une **vigilance** accrue devra être portée **sur la présence de plomb et d'amiante à Paris** afin de réduire les expositions accidentelles. De même, la Ville de Paris devra s'assurer que les 94 sites Seveso répertoriés en Ile-de-France sont régulièrement contrôlés et sécurisés.

Solidarité : Priorité à un accueil digne et responsable

- Constat :

Paris est le lieu fantasmagique de la concentration de tous les espoirs, de tous les désirs, mais aussi de toutes les plus insoutenables et concrètes misères.

23 000 places d'hébergement sont ouvertes tout au long de l'année soit 30% du contingent de l'Ile-de-France dont 6380 places mises à disposition dans le domaine intercalaire du domaine de la Ville.

3 641 personnes sans abri ont été dénombrées dans les rues de Paris, sans solution d'hébergement, durant la Nuit de la Solidarité en février 2019.

L'augmentation significative du nombre de jeunes se présentant comme mineurs non accompagnés (mineurs étrangers isolés) va croissante. La moitié des 25 000 évaluations de minorité effectuées sur le territoire national l'a été en Seine-Saint-Denis et à Paris. On peut estimer que 8000 d'entre eux sont présents à Paris.

On dénombre entre 2 500 et 3000 personnes au sein des camps de migrants du nord de Paris, entre la Porte d'Aubervilliers et la Porte de la Chapelle, dont 15 à 20% sont des réfugiés statutaires. L'ouverture de nouveaux centres d'accueil et la mise à l'abri quotidienne de nouvelles personnes ne suffit pas à répondre aux 100 à 200 migrants qui arrivent chaque semaine à Paris.

Entre le 1^{er} janvier et le 25 septembre 2019, 109 femmes ont été assassinées par leur conjoint ou ex-conjoint en France. **Paris manque encore cruellement de places pour mettre à l’abri les femmes victimes de violences.**

- Nos propositions :
 - **Nous souhaitons que Paris soit une ville ouverte à la hauteur de son rayonnement et de ses valeurs universelles d’accueil !**
 - En lien étroit avec l’État, Paris doit poursuivre la **mise à l’abri des populations vulnérables** – migrants, mineurs étrangers isolés, femmes victimes de violences conjugales, sans domicile fixe, toxicomanes ...
 - Nous pensons que l’action de **Madame Dominique Versini, sur toutes les questions relatives aux solidarités, lutte contre l’exclusion, accueil des réfugiés et protection de l’enfance doit être reconnue et poursuivie.**

Culture : Priorité à la scène culturelle et aux spectacles vivants

A. Faire rayonner Paris dans tous ses quartiers, et auprès de tous les habitants

Face à une offre culturelle pléthorique dans la capitale, du ressort de multiples acteurs (État, acteurs privés, associations, Ville, Région...), la Ville de Paris doit **faire rayonner l’ambition culturelle de Paris dans tous les quartiers et auprès de tous les Parisiens**, quels que soient leur âge et catégorie sociale. En cela, la Ville doit trouver le moyen de concilier **l’accès des Parisiens et Franciliens à la culture sur son territoire**, et ses ambitions touristiques, qui impliquent de plus en plus souvent une saturation de certains musées et grandes expositions.

- Nos propositions :
 - **Améliorer l’accès à la culture pour les Parisiens et les visiteurs**

PROPOSITION-CLÉ

- **Revitaliser la vie culturelle des Parisiens** : en organisant un à deux mardi par an une opération « **Ce soir on sort** », en lien avec les acteurs culturels, les chambres de commerce, les restaurateurs et les syndicats de transports : l’idée est que les restaurants, les théâtres et les cinémas proposent ces soirs-là des réductions pour que les gens puissent sortir. Des offres existent (places de théâtre à prix réduit sur billetsreduc, remises dans certains restaurants via le festival La Fourchette...), mais ne sont pas coordonnées.

- **Restaurer une offre culturelle disponible à Paris** : face à une offre culturelle saturée, à l'image des grandes expositions dont les créneaux sont réservés bien en amont par les tour operators, il est important que la Ville, en lien avec les musées nationaux, œuvre au maintien d'une vente de tickets sur place pour les visiteurs, qu'ils soient parisiens ou non.
- **Soutenir les établissements culturels et accompagner leur développement.** Pour ce faire, une **remise à plat des critères de subventionnement** de ces établissements sera nécessaire, les modalités de subventionnement de la Ville étant encore trop opaques. La priorité devra être donnée à la **diversification des publics**, passant notamment par des **partenariats nouveaux avec les établissements scolaires de Paris et de la petite couronne**, voire d'autres régions de France. Une telle mesure pourrait être réellement bénéfique à certains petits théâtres qui peinent à survivre, à l'image de la Comédie italienne, dans le 14^e.
- **Valoriser les pratiques amateurs**, en développant le prêt de salles de théâtre appartenant à la Ville à des troupes amateurs, et en valorisant en ligne l'offre de pratique amateurs (par exemple au moyen d'une cartographie des troupes et associations).
- **Créer de nouveaux espaces de pratiques culturelles** (résidences d'artistes, locaux de répétition musicale...) où l'attribution de salles se ferait en fonction d'un nombre d'heures consacrées à l'accueil d'une activité d'enseignement culturel financée par la Ville.
- **Développer une offre culturelle de proximité**
 - Élargir les **horaires d'ouverture des bibliothèques municipales**, en ayant recours à des étudiants ou à des jeunes en service civique, formés pour ces missions. Au moins une bibliothèque ouverte le dimanche par arrondissement (contre 6 des 57 bibliothèques municipales aujourd'hui).
 - Élargir les **missions des bibliothèques municipales** : ouverture à d'autres pratiques culturelles (conférences, cours du soir, cercles de lecture, projections de films et de documentaires...), lutte contre la fracture numérique, développement de partenariats avec les établissements scolaires... Cet élargissement des missions des bibliothèques doit coïncider avec leur **ouverture le soir**, afin de toucher un public d'actifs.
 - **Réformer l'enseignement musical**, en créant plus de places en conservatoires et en lien avec les acteurs de l'enseignement musical à Paris. Pour l'enseignement musical comme pour les autres équipements culturels (dessin, danse...), étudier la possibilité de mettre en place des pratiques tarifaires « à la carte », en consultant les Parisiens sur leurs besoins réels ainsi que sur les éventuels freins existants (horaires peu flexibles, inscriptions uniquement sur créneaux fixes...).

- **Soutenir les commerces culturels de quartiers (librairies, disquaires)** à travers des appels à projets mettant l'accent sur l'innovation et la transition numérique (livres numériques et audio) et **mettre en valeur les initiatives de la profession**, tel la plateforme « Place des libraires » permettant de réserver des ouvrages dans sa librairie de quartier.

B. Valoriser le patrimoine parisien

▪ Constat d'échec :

Dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint pour les collectivités, la rénovation du patrimoine architectural est perçue davantage comme une charge que comme un investissement. L'enjeu est aujourd'hui de parvenir à **trouver les financements suffisants pour l'entretien et la rénovation de l'ensemble du patrimoine culturel relevant de la Ville de Paris**, notamment les monuments en situation d'urgence pour des raisons de sécurité.

Deux leviers sont à la disposition de la Ville : le financement par la collectivité et le mécénat.

- Or, face à certains grands chantiers (Théâtre de la Ville, Théâtre du Châtelet, Musée Carnavalet), le **retard accumulé depuis plusieurs années** en termes d'entretien et de rénovation du patrimoine, notamment culturel, est considérable. La Ville semble avoir pris conscience de l'urgence de certaines situations (églises de la Madeleine et de Saint-Augustin) mais **le financement de la rénovation du patrimoine culturel de 80 millions d'euros sur la mandature est insuffisant**.
- Le recours au mécénat présenté par Anne Hidalgo va certes dans le bon sens (Fonds pour Paris ayant notamment contribué au financement des travaux du Palais Galliera, financement participatif), cependant **il est hautement improbable qu'il puisse combler le déficit de moyens mis en œuvre** et nécessite de **créer des partenariats financiers innovants** entre la Ville et ces monuments, notamment les édifices culturels avec lesquels il existe aujourd'hui encore peu de partenariats.

De manière générale, **la valorisation des monuments** est la grande absente de la mandature d'Anne Hidalgo. Il serait intéressant d'imaginer des partenariats entre la Ville et ces monuments pour, d'une part, valoriser ceux-ci et, d'autre part, lever des fonds pour participer à la rénovation des monuments parisiens.

▪ Nos propositions :

- Imaginer de **nouvelles formes de mécénat** et de **valorisation des établissements culturels et des lieux attenants** (jardins, parcs), en concertation avec les riverains, maires d'arrondissement et les autorités exploitant ces monuments.
- **Imaginer des partenariats innovants entre la Ville et les établissements culturels :** organisation de manifestations culturelles comme des expositions payantes (d'un

montant libre) en partenariat avec Paris Musées ou avec le fonds photographique de la Ville de Paris, pour des sessions « hors les murs ».

- Mettre en place un **plan « patrimoine en péril »** plus ambitieux encore que celui de la mandature d'Anne Hidalgo, reposant en partie sur du mécénat, par exemple via le Fonds pour Paris, qui pourrait prioriser les chantiers les plus urgents.
- Mettre en place un **grand plan de rénovation et de remise en eau des fontaines parisiennes**, dont plus de la moitié ne fonctionnent plus.

Éclairage : Priorité à un plan Lumière parisien

▪ Nos propositions :

- Lancer un **grand Plan Lumière** pour d'une part mettre en valeur la Ville, et d'autre part mieux prendre en compte le phénomène de pollution lumineuse.
- **Redynamiser les illuminations de Noël pendant les fêtes de fin d'année**, pour embellir Paris, contribuer à son attractivité et au sentiment de bien-être de ses habitants et de ses touristes :
 - Lancer un groupe de travail pour la **création de parcours de déambulation pendant la période des fêtes** de fin d'année dans chaque arrondissement ;
 - Accorder une place prépondérante à **l'esthétisme des illuminations et des jeux de lumière** dans le cadre de cet événement de fin d'année ;
 - Prévoir **des animations et des illuminations basse consommation sur les voies sur berges** pour créer une continuité piétonne entre l'Avenue des Champs-Élysées, le jardin des Tuileries et l'animation sur la place de l'Hôtel de Ville.
- **Intégrer l'impact de la lumière sur le sentiment de sécurité, de tranquillité et de bien-être des habitants** à tous les projets d'aménagement urbain.
- **Mettre en valeur l'ouvrage urbain qu'est le périphérique au moyen d'un système d'éclairage**, à l'image de ce qui se fait pour les monuments historiques parisiens.
- **Mieux encadrer la publicité et les enseignes lumineuses**, qui ont un impact en termes de pollution lumineuse et de consommation énergétique :
 - La révision du Règlement Local de Publicité (RLP) permettrait de renforcer l'encadrement des **horaires d'allumage des enseignes lumineuses**, comme le permet l'article L 581-18 du code de l'environnement ;
 - Le RLP pourrait également être étendu à l'ensemble de l'espace public et notamment aux **publicités dans les vitrines des magasins**, qui échappent pour le moment à la réglementation de la Ville.

- **Lancer une campagne de sensibilisation** des particuliers, des entreprises et des commerçants sur **les normes en vigueur et les effets néfastes de la pollution lumineuse.**
- Intégrer à l'application « Dans ma rue » une nouvelle fonctionnalité pour **signaler les nuisances lumineuses.**
- **Attribuer à la police municipale le contrôle de l'extinction des éclairages** des intérieurs de bureaux, des vitrines de magasins, des bâtiments non résidentiels, des chantiers extérieurs, des parcs de stationnement ou encore des parcs et jardins, qui permettrait de **mener une réelle politique de lutte contre la pollution nocturne à Paris ;**
 - L'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses confirme la compétence des maires pour contrôler l'extinction de ces éclairages.
- **Investir dans un mobilier urbain lumineux moins énergivore.**
- **Étendre à d'autres rues, voire généraliser à l'éclairage public parisien l'expérimentation de la rue « intelligente »** (rue Bourdelle, 15^e), dont l'éclairage LED s'intensifie au passage des piétons, cyclistes ou automobiles, et qui permet une baisse de consommation d'énergie de 75% grâce au passage en LED, et jusqu'à 87% aux heures les plus creuses grâce aux détecteurs de mouvement.
- **Adapter les aménagements lumineux aux nouvelles mobilités actives.**
- **Établir une « trame noire »** dans les parcs et jardins pour protéger la biodiversité.
- Transférer aux maires d'arrondissement **la gestion de l'éclairage de l'espace public.**

Urbanisme : Priorité à « l'acuponcture urbaine » ... après les grands chantiers

L'ère des grands chantiers urbains est révolue : à l'exception du Palais de Justice et de quelques hôpitaux, il ne reste aujourd'hui plus de grands terrains disponibles à Paris.

Il faut aujourd'hui **réparer les coutures urbaines existantes** et **ouvrir la Ville sur sa banlieue** : il s'agit davantage de lustrer la Ville, de parachever ce qui a été fait, de relier et d'unifier les différents sites ou quartiers entre eux que donner de nouveaux coups de pioche.

A. Faire des portes de Paris les nouveaux pôles d'attractivité de la Métropole

- Nos propositions :

Les portes de Paris sont les derniers « délaissés urbains » de la capitale, et doivent donc faire l'objet d'un **ambitieux plan d'aménagement** visant à réduire l'espace laissé à la circulation automobile au profit des piétons et des mobilités douces, à végétaliser les espaces publics, à faciliter les traversées piétonnes et cyclables entre Paris et les communes riveraines.

- Ces portes doivent devenir de **véritables et nouvelles « Places »** et autant de **liaisons avec les communes voisines** et de **pôles d'attractivité** au cœur de la Métropole.

B. L'avenir du boulevard périphérique : un devoir de concertation pour répondre à un impératif de lutte contre la pollution

Au cours de la MIE sur le périphérique, nous avons fait le constat d'un **impératif de lutte contre la pollution** face aux 400 000 riverains exposés à la pollution de l'air et aux 200 000 riverains exposés aux nuisances sonores du périphérique.

Cependant, alors que la maire a annoncé vouloir abaisser la limitation de vitesse à 50km/h dès 2020, nous défendons la **méthode de la concertation et de l'expérimentation** : l'évolution du périphérique doit être **l'anti-voies sur berges**.

- Nos propositions :
 - **Ouvrir une large concertation sur le sujet** avec les usagers du périphérique, les Parisiens et les habitants de première couronne, l'ensemble des collectivités riveraines, préalable à une **future gouvernance partagée du périphérique**.
 - **Réduire l'expositions des riverains aux pollutions** : revêtements anti-bruit, expérimentation de solutions de filtrage des polluants atmosphériques, végétalisation ;
 - **Renforcer le contrôle des véhicules** circulant dans la zone à faibles émissions (ZFE) ;
 - **Interdire la circulation des poids-lourds en transit** ;
 - **Fluidifier le trafic** : harmoniser le nombre de voies de circulation et abaisser la vitesse maximale autorisée pour éviter la circulation en accordéon ;
 - **Réduire le trafic** : encourager toutes les alternatives à la voiture individuelle, lutter contre l'auto-solisme, encourager le télétravail et la création d'espaces de co-working.

C. Redonner vie à « l'axe historique » Tuileries – Concorde – Champs-Élysées :

▪ Constat d'échec :

« L'axe historique de Paris », perspective urbanistique et paysagère unique dessinée et aménagée par André Le Nôtre au 17^e siècle en prolongeant la perspective du jardin des Tuileries jusqu'à l'actuelle place de l'Etoile, semble aujourd'hui désynchronisé, segmenté, dé-paysagé.

L'ensemble a perdu sa cohérence historique et paysagère et les cheminements entre ses différents éléments, - jardin des Tuileries, place de la Concorde, jardin des Champs-Élysées, et plus loin l'Avenue des Champs-Élysées -, sont devenues difficiles.

Malgré son réaménagement dans les années 1990, **le jardin des Tuileries souffre de nombreuses imperfections et n'est plus adapté pour répondre à l'accueil de ses 14 millions de visiteurs annuels.** Par ailleurs, l'usage actuel du site ne correspond pas ni à la richesse patrimoniale du site, ni à sa vocation première.

Les jardins des Champs-Élysées interrogent quant à eux par leur **faible fréquentation malgré une offre culturelle très riche et la proximité immédiate de nombreux sites touristiques.** Dès 2013, l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) avait pointé du doigt une dévalorisation du site, du fait notamment **d'une gestion fragmentée entre de nombreux services et concessions.** Le site souffre également d'un manque d'aménagement des jardins, de l'absence d'enchaînement logique avec le haut de l'Avenue des Champs-Élysées, le jardin des Tuileries et le Musée du Louvre.

Principale place parisienne avec ses 8,64 hectares, **la place de la Concorde est pourtant la grande oubliée du plan d'aménagement des places parisiennes de la mandature,** et reste aujourd'hui presque exclusivement dédiée à la circulation automobile, rendant difficile les traversées pour les piétons et les vélos.

▪ Nos propositions :

Le groupe UDI-MoDem a fait adopter en juillet 2019 une délibération proposant la définition d'un **ambitieux projet d'aménagement urbain et paysager pour « l'axe historique », du jardin des Tuileries aux jardins des Champs-Élysées en passant par la place de la Concorde.** Ce sont ainsi près de **65 hectares** de places et jardins qui pourraient être réaménagés, au bénéfice des piétons et des vélos :

- **Aménager une promenade urbaine dans un périmètre incluant le jardin des Tuileries, la place de la Concorde et les jardins des Champs-Élysées,** avec un aménagement de la lumière et un travail sur la végétalisation du site.
- **Réaménager la place de la Concorde** pour permettre un meilleur partage de l'espace entre les piétons, les mobilités douces et les véhicules motorisés.

- **Solliciter la participation active de l'Etat à la réflexion autour du jardin des Tuileries :** mise en valeur et végétalisation du jardin, usages et gouvernance du site.
- **Réaménager les jardins des Champs-Élysées pour assurer des continuités piétonnes** entre ces jardins et la place de la Concorde.

D. Concours de façades : de l'audace pour notre architecture !

- Nos propositions :

Le groupe UDI-MoDem a fait adopter en mai 2017 le lancement d'une étude pour rétablir le concours de façade de la Ville de Paris, tel qu'il existait depuis la fin du 19^e siècle jusqu'aux années 1920, afin de **remettre à l'honneur l'attachement de la Ville de Paris à la création architecturale.**

L'objectif est d'**encourager l'émulation et la création architecturale** et d'accompagner la construction de la ville dans le cadre le plus élégant, contemporain et audacieux possible.

- Selon les résultats de cette étude de faisabilité, **il serait intéressant d'établir une mission de préfiguration pour l'organisation d'un tel concours.**

E. Voirie : vers une reprise en main

- Constat d'échec :

Il y a aujourd'hui **36 000 nids de poule à Paris pour 6000 rues**⁷ et la situation s'aggrave, il n'est donc pas étonnant que le **montant des indemnités versées** chaque année par la Ville du fait d'accidents dus à des défauts d'entretien de la voirie soit **globalement en hausse depuis 2014**⁸. Cette situation était malheureusement prévisible lorsque l'on constate que **le budget d'entretien des chaussées et des trottoirs a diminué** entre ces dernières années⁹ avant d'augmenter miraculeusement en 2019, à la veille des élections.

De plus, depuis la fin de l'année 2018, **les chantiers se multiplient à Paris** (8000 au 30 août 2019 selon le Parisien, un millier de plus qu'au 1^{er} juillet, alors même que E. Grégoire promettait au printemps une diminution des travaux à la fin de l'été...), **sans coordination, sans gestion globale** de la Ville. Emmanuel Grégoire estime d'ailleurs que l'exécutif n'est pas responsable, mettant en cause les services : *« Ce n'est pas Anne Hidalgo ou moi-même qui allons-nous occuper de la coordination des travaux dans l'espace public. Des centaines d'ingénieurs et nos services travaillent sur ces questions. »* (Le Parisien – 04/07/2019). Si certains de ces chantiers contribueront à terme à améliorer l'espace public, près de la moitié sont le fait d'opérateurs (gaz, électricité, réseau de chaleur, eau, etc.) qui sont

⁷ Chiffre cité par B. Griveaux le 29/08/2019

⁸ 607 000 € en 2014, 808 000 € en 2015, 1 176 000 € en 2016, 989 000 € en 2017, 955 000 € en 2018

⁹ 1,8 millions € au BP 2015, puis 1,7 millions € au BP 2016, 2017 et 2019, 4,7 millions € au BP 2019.

soumis au règlement de voirie de la Ville. Or, ce **règlement a été modifié en décembre 2015** par l'exécutif : depuis cette modification, **ce sont désormais les concessionnaires qui sont chargés de remettre en état la voirie** après leur intervention alors que c'était jusqu'à présent la Ville qui s'en occupait (la facture étant bien sûr envoyée au concessionnaire concerné). Cette réforme, dont les objectifs annoncés étaient d'accélérer les délais de remise en état de la voirie et de limiter les contentieux entre la Ville et les concessionnaires sur le coût de cette remise en état, a eu des **effets pervers** :

- Tout d'abord, et contrairement à ce qui était annoncé, **les délais de réfection de la voirie après une intervention sont très fréquemment dépassés** (il ne doit pas dépasser 30 jours selon le règlement). Ainsi, en juillet 2017, 70 % des chantiers dépassaient ce délai. Ceci est notamment dû au fait que pour limiter les coûts, **les concessionnaires attendent d'avoir plusieurs chantiers à reboucher pour tout faire en une seule fois**. C'est pourquoi de nombreux chantiers restent béants pendant plusieurs semaines avant d'être rebouchés ;
- Ensuite, la **qualité des réfections de voirie est très souvent insatisfaisante**, notamment car les concessionnaires ne respectent pas l'obligation qui est la leur de faire valider par la Ville les matériaux qu'ils utilisent ;

Tous ces facteurs de **crispation des conditions de conduite** conduisent à développer les **phénomènes de « rage au volant »** (*road rage*), qui, selon Jean-Marc Bailet (docteur en psychologie expert en comportement du conducteur) apparaissent surtout à Paris et non dans d'autres villes françaises. (exemple d'un chauffeur de bus ayant volontairement écrasé un automobiliste en mai 2019, ou encore d'un automobiliste s'en prenant avec véhémence à une personne malvoyante en juin 2019, nombreux exemples de cyclistes pris à partie, parfois violemment, par des automobilistes ou des conducteurs de deux-roues motorisées).

▪ Nos propositions :

- **Confier aux maires d'arrondissement la gestion de la voirie**, au plus près du terrain, et leur confier les moyens nécessaires ;
- **Acter l'échec de la modification du règlement de voirie** et revenir en arrière afin que la Ville soit de nouveau chargée de la réfection des voiries après l'intervention des concessionnaires (qui en garderont la charge financière) afin de diminuer la durée des chantiers et de s'assurer que la voirie est bien remise en état ;
- Fournir un **nouveau bilan de la mise en œuvre du nouveau règlement de voirie**, après celui transmis en juillet 2017, afin d'évaluer l'évolution de la situation (l'exécutif avait accepté cette demande, sans jamais la mettre en œuvre).
- Mise en place d'un **plan d'urgence anti-nids de poule** (l'exécutif avait refusé cette proposition en février 2018 avant de mettre en place un tel plan quelques semaines plus tard) ;
- Renforcer les **contrôles liés au respect du règlement de voirie** ;

- **Accroître les sanctions contre ceux qui ne respectent pas le règlement de voirie**, sans toutefois décourager les travaux (pénalité optimale à déterminer).

Animaux et insectes dits nuisibles : Priorité à la lutte contre les espèces invasives

- Constat d'échec :

Les **rats** sont **indispensables à l'écosystème parisien** puisqu'ils empêchent les égouts de se boucher. Cependant, ils **remontent plus régulièrement à la surface** du fait de plusieurs facteurs : la présence de déchets, notamment alimentaires, sur l'espace public, la multiplication des travaux, qui les chasse de leur habitat leur offre un accès direct à la surface, les crues successives de la Seine (2016, 2018). De plus, les traitements chimiques ayant progressivement été bannis, leur extermination est aujourd'hui rendu plus difficile. Face à ce phénomène, la **Ville** a timidement tenté de réagir en mettant en place à partir de 2017 un **plan anti-rats doté de 1,5 million d'euros**, qui semble bien insuffisant au regard des **32 millions d'euros** qu'y consacre par exemple une ville comme **New-York**.

Les punaises de lit sont réapparues en 2010 à Paris et le phénomène n'a cessé depuis de prendre de l'ampleur : **5 millions d'euros** étaient consacrés par Paris Habitat à la lutte contre les punaises de lit pour 2018, contre 700 000 euros en 2017, **20%** des immeubles de la RIVP connaissent un problème de punaises de lit. En réponse à cette épidémie, **la Ville de Paris s'est contentée d'assurer la prise en charge partielle ou totale, sous condition de ressources, du traitement de l'infestation** par le Département « faune et action de salubrité » du Service Parisien de Santé Environnementale, sans autre dispositif.

- Nos propositions :

- **Accroître les moyens destinés à la lutte contre les rats ;**
- **Lancer un plan ambitieux de lutte contre les punaises de lit**, avec l'objectif « zéro punaise », qui prévoirait notamment :
 - **Le déploiement d'une campagne de communication et de prévention contre les punaises de lit** dans l'ensemble des immeubles du parc social, du parc à loyers libres de la Ville de Paris, dans les équipements scolaires, sociaux et culturels, dans les établissements de santé et dans l'hôtellerie ;
 - La mise en place d'un **outil de signalement et de géolocalisation des punaises de lit** ;
 - **L'enlèvement prioritaire des matelas dans la rue** par le service municipal des encombrants ;
 - La mise en place d'un **dispositif d'accompagnement et d'orientation des publics** dont le logement est infesté et d'une **labellisation des professionnels compétents** ;
 - Le lancement avec la métropole et les instances régionales compétentes d'une **action coordonnée à une échelle urbaine plus vaste**.
- Anticiper le développement de nouvelles espèces telles que le **frelon asiatique** ou le **moustique tigre** afin de prévenir les futures invasions.

Tourisme : Priorité à un tourisme responsable à Paris, qui ne dénature pas la ville

- Constat d'échec :

Paris et sa région accueillent chaque année près de **50 millions de touristes**, lesquels dépensent environ **20 milliards d'euros** au cours de leur séjour.

Ces touristes, que la méconnaissance de notre ville et parfois de notre langue peuvent rendre plus **vulnérables**, subissent avec d'autant plus de violences les **contraintes parisiennes**, notamment en termes de **sécurité**, de **transports** et de **propreté**.

Pour les Parisiens, le **tourisme est trop souvent synonyme de nuisances**, notamment du fait de la **saturation de certains sites**, particulièrement **dans le centre de Paris**, de la difficulté à réguler la présence de **bus touristiques bruyants et polluants** au cœur de la ville, ou encore de la **transformation de certains quartiers** dans lesquels, avec le développement des meublés touristiques, les commerces de proximités sont remplacés par des magasins de grandes marques et le bruit des valises à roulette couvre peu à peu celui de la vie de quartier.

Malgré l'adoption d'une stratégie touristique en 2017, l'**offre parisienne reste trop peu diversifiée**, ce qui peut ainsi expliquer que la durée moyenne de séjour est moins longue à Paris que dans certaines villes européennes, à commencer par Londres.

- Nos propositions :

- Proposer une **offre nouvelle**, riche et diversifiée, **en dehors des sites emblématiques**, pour permettre **à tous les arrondissements** de profiter de l'attractivité de Paris et de faire découvrir leurs particularités ;
- Mieux **réguler les meublés touristiques** et **interdire les bus diesel** ;
- **Élargir l'ouverture dominical des commerces** en étudiant notamment avec précision la pertinence de faire passer tout le territoire parisien en zones touristique internationale ;
- Développer une **nouvelle offre de divertissement adaptée** à des publics variés (spectacles sous-titrés en langues étrangères).

Marché de Noël : Priorité à l'artisanat et au « Made in France »

- Constat d'échec :

À la suite du non-renouvellement de la convention du domaine public permettant l'installation du marché de Noël sur les Champs-Élysées, décision que nous avons soutenue au vu de la piètre qualité des produits proposés aux visiteurs, **Paris a connu deux « Noël à blanc »**.

Nous déplorons que la Ville ait abandonné toute ambition d'organiser une édition repensée de ce marché de Noël, se privant ainsi d'une redevance d'environ 700 000 euros et les Parisiens d'une animation festive et populaire.

▪ Nos propositions :

- Paris doit retrouver un **marché de Noël digne de ce nom sur les Champs-Élysées**. Ce nouveau marché de Noël devra rompre avec le **mercantilisme** de pacotille des éditions précédentes, proposant leur lot de marchandises produites à bas coût, sans aucune promotion des savoir-faire locaux.
- Pour l'ensemble des marchés de Noël parisiens, nous souhaitons un cahier des charges pour le choix des exposants aux marchés de Noël sera bien plus qualitatif, afin de mettre davantage en valeur les **produits locaux et artisanaux**. La priorité sera donnée aux entreprises de l'économie sociale et solidaire, aux associations et aux œuvres caritatives.
- Nous proposons d'organiser des **parcours de déambulation dans chaque arrondissement**, en lien avec les maires. Les rues commerçantes pourront être **piétonnisées** et un **concours de la plus belle vitrine de Noël** pourra être organisé dans les arrondissements qui le souhaitent.
- Enfin, nous proposons de créer des **continuités piétonnes au centre de Paris**, entre le marché de Noël de l'Hôtel de Ville et celui des Champs-Élysées, en organisant des animations sur les voies sur berges fermées à la circulation.